

TABLE DES MATIERES

	PAGES
A. INFRASTRUCTURES REGIONALES	2-13
B. DEVELOPPEMENT ET COORDINATION	14-18
C. INVESTISSEMENTS ET DETTE	19-36
D. COMMUNICATION ET RELATIONS EXTERIEURES	37-41
E. DOCUMENTATION	42-43
F. EXPLOITATION DES BARRAGES	44-55
G. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	56-76



A. INFRASTRUCTURE REGIONALE

I. PROJET ENERGIE

I.1. RAPPEL

La 42ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres de l'OMVS tenue du 27 au 28 Août 1996, avait fait le point sur l'état d'avancement du Projet Energie ; les principaux développements avaient été les suivants :

I.1.1. Centrale hydroélectrique : Les contacts avaient continué avec les Bailleurs de fonds des deux lots (Génie Civil et Electromécanique) sur la désignation des adjudicataires provisoires.

I.1.2. Réseau d'interconnexion et de transport haute tension

- système Ouest : finalisation de l'APD avec l'estimation d'une variante d'alimentation de Nouakchott en 225 kV
- système Est : Définition du lot 6A avec les Bailleurs de fonds comme suit:
 - lot 6A1 : fourniture pylône et montage (BEI)
 - lot 6A2 : fourniture câbles et accessoires de lignes (Union Européenne)
 - lot 6A3 : fourniture et construction des postes (Union Européenne).

I.1.3. Dispatching et structures d'exploitation

Réalisation d'un nouveau APD basé sur un système de télécommunication mixte (CPL - fibre optique) sur le tronçon Manantali-Dagana et de la délimitation du contenu des fournitures entre les postes et le centre de conduite).

Cette opération a permis d'éviter un double emploi pour la fibre optique et ramené le coût du dispatching de 12.839 millions de F CFA à 9.434 millions de F CFA.

I.1.4. Mise en oeuvre du Projet

L'examen, par la réunion de Paris des 8, 9 et 10 Mai 1996, des rapports de l'étude tarifaire (EDF), de rentabilité économique (Tractebel) et institutionnelle (Alexander Gibb) avait abouti à l'organisation à Dakar du 17 au 26 Juin 1996, d'un Atelier sur le cadre institutionnel de l'OMVS, lié aux nouvelles dispositions des Bailleurs de fonds relatives au financement du Projet Energie.

A l'issue de cet Atelier, un schéma institutionnel avait été retenu.

La 42ème Session avait examiné le projet de convention portant création d'Agences spécialisées pour la gestion et la mise en oeuvre des volets Energie et Irrigation du fleuve Sénégal.

La mission conjointe des Bailleurs de fonds avait été programmée du 8 au 31 Octobre 1996 sur la base de l'achèvement des activités suivantes :

- études complémentaires économiques et tarifaires à partir d'une meilleure définition du productible de Manantali (Juillet -Août 1996) ;
- synthèse des études environnementales et élaboration d'un programme d'atténuation et de suivi des impacts sur l'environnement physique et sanitaire du bassin du fleuve Sénégal ;
- démarrage de la première phase de l'étude d'optimisation de la gestion des réservoirs (Juillet - Octobre 1996) qui comprenait l'inventaire des photos-satellites existantes sur le bassin du fleuve Sénégal, l'analyse des données hydrogéologiques disponibles sur la vallée, l'élaboration d'une note sur l'intrusion de l'eau de mer dans la retenue de Diama et une note sur la fluctuation des niveaux des réservoirs, ces deux dernières études visaient à définir particulièrement les conditions de lutte contre certains vecteurs et maladies d'origine hydrique (paludisme, bilharziose) ;
- élaboration et fourniture par les Sociétés Nationales d'électricité des projections financières pour la période 1995-2005 et des programmes d'amélioration de la gestion administrative et financière.

Sur ce dernier point, la 42ème Session du Conseil des Ministres avait engagé "le Haut-Commissariat à entreprendre courant Septembre 1996, une mission dans chacun des Pays-membres pour la mise en oeuvre de toutes les mesures qu'exige la réussite de l'évaluation.

I.2. ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET

Du 1er Septembre au 31 Décembre 1996, après la 42ème Session du Conseil des Ministres, la situation de la mise en oeuvre du Projet Energie est décrite ci-après :

I.2.1. Centrale hydroélectrique de Manantali

Des correspondances ont été échangées avec les Bailleurs de fonds engagés dans le financement des lots Génie Civil (Banque Mondiale, BOAD, BID) et Electromécanique (France, Allemagne, Canada) et des séances de travail organisées lors d'une mission du Haut-Commissariat auprès de la BID, la CFD et la Banque Mondiale entre le 24 Septembre et le 4 Octobre 1996.

Sur le lot Electromécanique, le Haut-Commissariat a obtenu l'avis de non objection des Bailleurs de fonds concernés sur la désignation de l'adjudicataire provisoire. Les négociations avec ce dernier devront démarrer début Février 1997.

A la demande du Haut-Commissariat, les entreprises soumissionnaires ont accepté de proroger de six (06) mois le délai de validité de leurs offres à compter du 10 Octobre 1996 pour le Génie Civil et du 13 Décembre 1996 pour l'Electromécanique.

Pour le lot 3A du Génie Civil financé par la Banque Mondiale, le Groupement CUBIERTAS-OCP a été retenu comme adjudicataire provisoire.

En ce qui concerne le lot 3B, le Haut-Commissariat attend la réponse des Bailleurs de fonds concernés (BID et BOAD).

I.2.2. Réseau haute tension d'interconnexion et de transport

a) Système Ouest

Suite aux réunions de concertation qui se sont tenues sur l'harmonisation des réseaux Est et Ouest, le consultant canadien a été autorisé en Octobre 1996 à finaliser l'APD de la ligne Ouest. Cet APD devrait tenir compte en particulier de l'option mixte (câbles de garde CPL/ fibres optiques) adoptée pour le système de télécommunication.

Concernant l'alimentation de Nouakchott, à la demande du Haut-Commissariat et sur financement de l'ACDI, le consultant canadien a effectué une étude portant d'une part, la stabilité du réseau Ouest avec une ligne 225 kV Dagana-Nouakchott et un poste simplifié du type Kita 225/33/15 kV à Rosso et, d'autre part, sur une analyse comparative des coûts d'une telle solution par rapport à une ligne Djeder El Moghen - Nouakchott en 132 kV avec un poste 225/132/33 kV 20 MVA à Djeder El Moghen.

Le rapport provisoire produit par le consultant en Octobre 1996 aboutissait aux conclusions suivantes :

- la stabilité de l'ensemble du réseau 225 kV de l'OMVS est améliorée de façon générale, et
- les pertes y sont nettement inférieures,
- la variante Dagana - Nouakchott en 225 kV avec un poste 225/33/15 KV à Rosso dégage un surcoût de 4,997 millions de F.CFA par rapport à l'option 225/132 kV.
- la variante 225 kV permet un transit supérieur à 50 MW.

L'analyse de cette étude par le Haut-Commissariat a montré que le consultant a :

- sous-évalué le bénéfice lié à la réduction des pertes dans le cas de l'option 225 kV (évalué sur la base de 3 à 6 GWh/an sur la période 1998-2000 correspondant à une diminution du coût en capital de l'ordre de 250 millions de F.CFA sur la même période avec un taux d'actualisation de 10%) ;
- omis le coût de la ligne 30 kV Djeder El Moghen - Rosso si le poste 225/132/30 était installé à Djeder El Moghen.
- occulter les avantages économiques liés à un transit d'énergie supérieur,

- surévalué le coût du poste de Rosso chiffré à 2.141 millions de F.CFA alors que le poste de Kita, de gabarit équivalent est estimé à 963 millions de F.CFA.

L'ensemble de ces considérations a été porté à la connaissance du consultant qui devra finaliser son étude en conséquence.

Une estimation rapide de la prise en compte de ces déviations permet de dire que les coûts des deux solutions sont comparables, avec un avantage technico économique évident pour la solution 225 kV.

A ce titre, le Haut-Commissariat a déjà proposé au FADES une rencontre à Nouakchott avec la BID, les Autorités mauritanienes et le Haut-Commissariat, la réponse est attendue.

b) Système Est

Les activités du Haut-Commissariat, avec l'accord des Bailleurs de fonds (Union Européenne et BEI) tendaient vers le lancement de l'appel d'offres des lots de cette composante au plus tard le 15 Septembre 1996.

A l'issue de la 42ème Session Ordinaire du Conseil, le Haut-Commissariat a transmis aux deux co-financiers les amendements de l'OMVS aux D.A.O.

Après accord avec les Bailleurs de fonds, les Appels d'offres ont été lancés respectivement le 27 Novembre 1996 pour le lot 6A1 et le 12 Décembre 1996 pour les lots 6A2 et 6A3.

La visite des lieux est prévue du 13 au 18 Janvier 1997 et le dépôt des offres le 26 Février 1997.

c) Dispatching et structure d'exploitation

Le rapport final de l'avant-projet détaillé du système de conduite et télécommunication a été finalisé en Mars 1996.

Cette finalisation porte sur les recommandations de la réunion de coordination tenue à Stuttgart du 26 au 28 Février 1996.

Par rapport à l'avant-projet détaillé final de Juillet 1995 examiné à la 40ème Session Ordinaire de Bamako (Octobre 1995) les modifications prennent en compte:

- l'addendum daté du 16/10/95
- la fourniture dans le lot "Postes H.T." des circuits bouchons, capacités de couplage et boîtes de couplage pour les liaisons CPL ;

- la fourniture dans le lot "lignes H.T." des câbles de garde à fibres optiques. Ceci a permis de ramener l'estimation de ce lot de 12,9 à 9,4 milliards de F.CFA.

Le financement de cette composante est supporté par la CFD.

La technologie du dispatching étant très pointuée, les éventuels soumissionnaires sont très limités. C'est pourquoi, il est suggéré que le consultant soit autorisé à élaborer les DAO en éliminant l'étape de la présélection.

Parallèlement à l'élaboration de l'APD, le consultant a été chargé d'étudier la structure d'exploitation du système de production et de transport de l'énergie de la centrale de Manantali.

L'objectif de cette étude était de définir la structure la plus appropriée pour gérer le volet Energie de Manantali.

La réflexion sur le dispositif institutionnel initiée par l'OMVS et les Bailleurs de fonds a conduit à un schéma dans lequel la fonction Energie a été dévolue à une Société de Patrimoine recrutant, après appel d'offres, un opérateur professionnel privé pour l'exploitation et la maintenance du barrage de Manantali et des ouvrages de production et de transport de l'énergie.

Le Haut-Commissariat a demandé au consultant de continuer l'étude de la structure d'exploitation pour pouvoir disposer d'un document de référence pour évaluer les soumissions que l'OMVS (la SOGEM) recevra dans le cadre de l'appel d'offres pour le recrutement de l'opérateur. Les rapports ont été transmis aux Etats pour observations.

I.2.3. Mise en oeuvre du Projet

Les activités essentielles de cette période ont été concentrées sur la préparation de la mission d'évaluation des Bailleurs de fonds prévue initialement du 8 au 30 Octobre 1996.

Cette mission n'a pu être effectuée finalement que du 27 Novembre au 13 Décembre 1996. Ce retard a été motivé essentiellement par les études complémentaires demandées par la Banque Mondiale.

Il s'agit particulièrement des études suivantes :

- . Synthèse des études environnementales,
- . Programme d'Atténuation et du Suivi des Impacts sur l'Environnement,
- . Etude de projets pilotes pour limiter la transmission de la bilharziose dans le bassin du fleuve Sénégal.

· Note Complémentaire sur les principes de tarification.

**I.3. Mission d'évaluation des Bailleurs de fonds
(27 Novembre - 14 Décembre 1996)**

La mission d'évaluation du Projet Energie par les Bailleurs de fonds s'est déroulée du 27 Novembre au 14 Décembre 1996 selon le calendrier suivant :

27 Nov. - 1er Déc. 1996	:Mali	-	rencontres avec les représentants du Gouvernement Malien et EDM
		-	visite du barrage de Manantali, des installations de EDM à Bamako et du site du futur poste de Kodialani
1er Déc. - 4 Déc. 1996	:Mauritanie	-	rencontres avec les représentants du Gouvernement et avec SONELEC
		-	visite des installations de la SONELEC à Nouakchott et Rosso.
4 Déc. - 14 Déc. 1996	: Sénégal	-	rencontres avec les représentants du Gouvernement et avec SENELEC
		-	visite du barrage de Diama, du parc de Djoudj et des installations de la SENELEC à Sakal et Tobène.
		-	réunion de synthèse (BF, Haut-Commissariat, Etat-membres)

Les conclusions de cette mission très positive ont fait l'objet d'un Aide-mémoire complet transmis aux Etats, et aux sociétés nationales d'électricité.

I.4. Planning de mise en oeuvre du Projet

Le planning de mise en oeuvre du Projet a fait l'objet d'un document élaboré par le Maître d'Oeuvre à l'initiative de la Banque Mondiale.

Ce planning est basé sur le calendrier global de la réunion de Paris qui fixe la mise en service partiel du volet Energie (ligne Est) en Octobre 2000 et l'achèvement de l'ensemble du projet en Octobre 2001.

Il est possible si des actions préalables prévues à moyen terme sont respectées d'avancer de plusieurs mois les délais de mise en oeuvre des composantes Est et Ouest du projet.

Après la mission conjointe d'évaluation des Bailleurs de fonds, cet objectif est devenu une possibilité réelle à condition que les Etats-membres de l'OMVS et les Bailleurs de fonds conjuguent leurs efforts pour la réalisation des dernières conditionnalités.

mises en avant pour les négociations et la présentation du Projet aux Conseils d'administration des différentes Institutions et/ou Organismes de financement.

Ces conditionnalités concernent :

- la mise en place de la SOGEM ;
- l'adoption d'un protocole d'accord sur les principes et mécanismes tarifaires avec les Sociétés Nationales d'électricité ;
- accord sur le principe des accords de rétrocession entre les Etats et la SOGEM;
- l'élaboration d'un plan d'atténuation et de suivi de l'impact environnemental du programme de l'OMVS ;
- la lettre d'intention sur les mesures et garanties d'amélioration de la situation des SNE.

Les conditions doivent être satisfaites au courant du 1er trimestre 1997.

**CALLENDRIER DES ACTIVITES LIEES A LA MISE EN OEUVRE
DU PROJET ENERGIE DE L'OMVS
(Mise à jour - Décembre 1996)**

<ul style="list-style-type: none"> - Remise des études tarifaires complémentaires - Mission commune d'évaluation des Bailleurs de fonds CFD/Banque Mondiale/KfW/BAD/BID/NDF/U.E./BEI/BOAC - Démarrage des études d'optimisation de la gestion des réservoirs . Etude deuxième phase - démarrage - Finalisation du Programme d'Atténuation et de Suivi de l'Impact environnemental (PASIE) - Restructuration du Haut-Commissariat - Lancement des appels d'offres du réseau Est - Visite des lieux ligne Est - Protocole d'accord sur les principes de tarification avec les Sociétés Nationales d'Electricité - Lancement des appels d'offres du réseau Ouest - Mise en place de la SOGEM <ul style="list-style-type: none"> . Signature de la convention . Ratification de la convention . Mise en place de la SOGEM . Nomination Direction SOGEM . Signature des accords de rétrocession des concours financiers entre les Etats et la SOGEM . Examen du projet de contrat et cahier de charges entre SOGEM et SEM . Examen du projet de contrat-plan entre OMVS et SOGEM . Publication de demande d'expression d'intérêt des opérateurs (la banque fournira un exemple de demande d'expression d'intérêt) - Mise en service 1er groupe - Mise en service dernier groupe 	<p>Février 1997</p> <p>27 Novembre - 4 Décembre 1996</p> <p>Mars 1997</p> <p>Fin Février 1997</p> <p>1er trimestre 1997</p> <p>Novembre - Décembre 1996</p> <p>Janvier 1997</p> <p>Février 1997</p> <p>Fin 1er semestre 1997</p> <p>Déc. 96 - Jan. 1997</p> <p>Avant mise en vigueur des conventions de financement</p> <p>Fin Février 1997 au plus tard</p> <p>Fin Février au plus tard</p> <p>Avant mise en vigueur des conventions de financement</p> <p>Avant négociation des conventions de financement</p> <p>Avant négociation des conventions de financement</p> <p>Avant négociation des conventions de financement</p> <p>Octobre 2000</p> <p>Octobre 2001</p>
--	--

II. PROJET NAVIGATION

Le dossier relatif à l'étude de factibilité du système de navigation mixte mer/fleuve par cabotage, comprenant les termes de référence, le devis estimatif détaillé et la requête, a été communiqué à la BAD (en Février 1996) qui l'a transmis à la Coopération belge en vue de la financer sur la ligne de crédit du Fonds belge géré par la BAD. Depuis, les contacts sont maintenus avec ces deux institutions pour la concrétisation effective du financement sollicité. Par ailleurs, il a été demandé à la BAD de constituer à son niveau une provision à hauteur de 1 500 millions de F.CFA destinée à la phase d'exécution du projet.

Concernant la sensibilisation et l'implication des opérateurs économiques privés à la navigation fluviale, la campagne de collecte d'informations et de reconnaissance s'est poursuivie avec la visite des escales fluviales existantes (Mai 1996) et les contacts avec l'EMASE (Entrepôts Maliens du Sénégal) en Juillet 1996. A présent, il existe une banque de données relatives aux conditions technico-nautiques actuelles de la navigation fluvio-maritime, à l'état des infrastructures portuaires, aux problèmes d'engorgement du port de Dakar qui ont donné naissance depuis 1994 à un trafic routier en pleine évolution en direction du Mali. La réflexion se poursuit pour proposer aux privés un cadre de concertation et d'intervention dans le processus de renaissance du trafic fluvial.

S'agissant du bac automoteur de traversée du fleuve à Kayes, après notification par la BAD de son accord pour le financement sur le reliquat du prêt FAD à hauteur de (475,75 millions F.CFA), le Haut-Commissariat a envoyé au Mali du 23 Juillet au 04 Août 1996, une mission de collecte des éléments d'informations relatifs au génie civil des quais d'accostage, des voies d'accès et de raccordement au réseau urbain en vue de l'élaboration des dossiers d'appel d'offres requis. Les documents ont été transmis le 10 Octobre 1996 aux Etats et à la BAD pour observations. L'appel d'offres sera lancé dès réception des commentaires et la finalisation des dossiers.

III. PROJETS ROUTIERS

III.1. Route d'accès Mahinanding-Manantali

La BAD a confirmé l'inscription du revêtement de la route dans ses programmes indicatifs de prêts 1996 et 1997 sur FAD VII lors de la réunion OMVS/BAD de Mai 1996. Après la tenue de son assemblée générale en Mai 1996, elle s'est proposée de dépêcher sur place une mission d'évaluation. Cette mission est toujours attendue.

III.2. Route d'accès au barrage de Diama

Après communication aux Etats-membres et à la BOAD des dossiers provisoires de l'étude technico-économique du revêtement de la chaussée actuelle (Février 1996), les observations de la BOAD et du Haut-Commissariat ont été transmises au chargé d'études BCEOM/YTC-INASTEC pour l'élaboration de la version définitive.

L'ensemble des dossiers définitifs est attendu incessamment.

III.3. Route de liaison Diamma - Rosso

Après les contacts à Dakar (Mars 1996) et au siège de la BID (Septembre 1996) entre le Président de la Banque et le Haut-Commissaire, cette Institution a marqué son intérêt pour le financement des études de factibilité et d'exécution de cette route dès réception d'une requête officielle du gouvernement de la Mauritanie. Le Haut-Commissariat a aussitôt communiqué à cet effet au Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie de ce pays pour transmission à la BID un dossier comprenant la requête de financement, les termes de référence de l'étude de factibilité et un devis confidentiel de 340 millions de F.CFA ainsi répartis :

- 180 millions F.CFA pour l'étude de factibilité (durée 5 mois)
- 160 millions F.CFA constituant une provision pour l'étude d'exécution.

IV PROJET ENDIGUEMENTS

IV.1 Réalisation des bassins de dissipation à l'aval des ouvrages en rive droite.

Ces travaux portent sur la réalisation des bassins de dissipation de Bell, de Dalagona, Cheyal et Ibrahima ainsi que sur le revêtement de la piste de liaison et le creusement des chenaux d'aménée. Le financement de cette opération est assuré sur les reliquats BAD. Les travaux viennent de reprendre après la phase d'arrêt contractuel de l'hivernage. Ils seront terminés le 31 Mars 1997. Le bassin de dissipation de Bell ainsi que le revêtement de la piste de liaison ont été réalisés avant l'arrêt de l'hivernage.

IV.2 Etudes complémentaires sur les endiguements

La Caisse Française de Développement va financer une étude complémentaire sur les endiguements en rives droite et gauche du Sénégal conformément à la recommandation du Conseil des Ministres. Les termes de référence approuvés par la Caisse Française de Développement ont tenu compte des observations formulées par les Etats-membres.

Le dossier d'appel d'offre de cette étude est en préparation.

V. REPARATION DU RIP-RAP DE MANANTALI

Les travaux de réparation du rip-rap et ceux du rehaussement des digues se sont terminés en Décembre 1996. La réception des travaux est prévue au courant du mois de Janvier 1997.

VI. Pose d'un Clapet de Sécurité a l'Ecluse du Barrage de Diamma

Sur financement de la Caisse Française de Développement pour un montant de 800.000 FF (y compris la supervision des travaux) un contrat est en phase de préparation avec l'Entreprise EIFFEL sous la supervision de SOGREAH Ingéniering pour la pose d'un clapet de sécurité à l'écluse du Barrage de Diamma. La pose de ce clapet permettra de gérer le plan d'eau à 2,50m sans que l'eau ne s'introduise dans le SAS de l'écluse.

VII. PROJETS D'HYDROLOGIE, D'HYDROGEOLOGIE ET DE CARTOGRAPHIE

VII.1 Projet de Prévision des débits de gestion des Ouvrages Communs de l'OMVS

Les trois logiciels de gestion (Simulsen, Corediham et Progesen) ont été transférés aux Services compétents des Etats-membres de l'OMVS et à la SPEBM. Ce transfert a été complété par la formation d'Experts à leur utilisation ainsi qu'à la mise à leur disposition d'une documentation technique complète.

Le transfert n'a pu se faire au niveau de la Structure Provisoire d'Exploitation du barrage de Diama qui attend son équipement informatique dont l'acquisition est en cours.

VII.2 Projet de Plan d'Alerte de l'OMVS (1ère Phase)

Conformément aux recommandations de la 38ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres, le Haut-Commissariat a organisé à Saint-Louis, du 4 au 5 Juin 1996, un séminaire regroupant les Experts des Etats-membres, les responsables des radios nationales et régionales ainsi que les Experts du Haut-Commissariat. Les conclusions de ce séminaire sur la première phase de la mise au point du Plan d'Alerte de l'OMVS ont fait l'objet d'un rapport qui a été envoyé à tous les participants ainsi qu'au Bailleur de fonds (KfW).

VII.3 Bulletin d'information hydrologique

Le Haut-Commissariat a édité et transmis aux Etats-membres ainsi qu'aux organismes de Développement et aux Bailleurs de fonds le bulletin n° 10/3/96/OMVS relatif à la gestion des eaux régularisées du Fleuve Sénégal pour la période allant du 1er Février au 31 Juillet 1996.

VII.4 Projet Pilote de Développement d'un système de Gestion des lâchers du Barrage de Manantali (SYGESMAN)

Ce projet pilote a pour objectif d'améliorer la maîtrise des crues et le soutien d'étiage, grâce à une meilleure connaissance du complexe hydraulique que constituent les écoulements du fleuve Sénégal comportant à la fois des affluents, des défluents et des marigots ou cuvettes. Il permettra de rendre également fonctionnel les équipements de télédétection.

Ce projet est financé par le Gouvernement de la Région Wallonne de Belgique à travers l'ACCT à hauteur de 146 millions de F CFA.

Le protocole d'accord relatif à la réalisation de cette étude a été transmis aux Etats-membres.

Un comité technique de suivi dudit projet regroupant les départements concernés a été mis en place.

VII.6 Hydrogéologie

Une étude hydrogéologique est en cours de réalisation dans le cadre du Projet Energie sur financement Banque Mondiale à hauteur de 10,5 millions de F CFA. Son objectif est de procéder à l'analyse et à la synthèse des données hydrogéologiques existantes sur la Vallée du Fleuve Sénégal et de déterminer une méthodologie de suivi et d'évaluation de l'impact des crues du fleuve sur la recharge des nappes d'eaux souterraines à appliquer dans le cadre de la réalisation du programme d'optimisation de la gestion des réservoirs de l'OMVS.

VII.7. Cartographie

Durant l'exercice 1996, le Haut-Commissariat a mis à la disposition des Consultants et Experts opérant pour le compte des Etats-membres à des fins de consultation, divers documents cartographiques issus du projet de levés terrestre et aérophotogrammétiques du bassin du fleuve Sénégal.

Des requêtes de financement ont été adressées au Fonds européen de développement (FED) et à la Mission Française de Coopération et d'Action Culturelle (MFCAC).

La Mission Française de Coopération a répondu favorablement à notre requête. L'Etude de faisabilité, qui porte sur une durée de trois mois, a démarré en mi-Juillet 1996. Elle est exécutée par des consultants de l'Office International de l'Eau (OIE).

Le rapport de cette étude a été remis au Haut-Commissariat en Décembre 1996.

Les conclusions de l'étude sont favorables à la création d'un observatoire pour le suivi de la qualité des eaux et de l'environnement. Elles débouchent sur des propositions concrètes pour le montage de cet observatoire.

Par ailleurs, le rapport a été présenté, pour information, à la Mission d'Evaluation du projet Energie.

Les Bailleurs de fonds ont exprimé leur intérêt pour l'observatoire et souhaitent voir le volet santé pris en compte.

La Mission Française de Coopération et d'Action Culturelle (MFCAC) qui avait financé l'étude de faisabilité s'est engagée à financer le montage de l'observatoire et a débloqué 200 000 \$ (Deux cent milles dollars US) à cet effet.

1.3.3. Etude de Gestion hydraulique des affluents, défluents et cuvettes du fleuve.

Les termes de référence de cette étude préparés par le Haut-Commissariat ont été approuvés par les Etats et soumis aux bailleurs de fonds lors de l'atelier tenu à Dakar du 17 au 21 Juin 1996.

II SUIVI-EVALUATION ET PLANIFICATION

2.1. LA COLLECTE DE DONNEES

Les données relatives aux bilans de campagne et aux rapports bilan des portefeuilles des études APS et APD pour les années 1993-1994 ont été finalisées.

Une note sur le développement hydro-agricole dans le bassin du Fleuve Sénégal a été soumise à la réunion du Comité Régional de Planification tenue à Dakar du 15 au 17 Avril 1996.

La transmission des données hydrologiques sur le Bassin du Fleuve Sénégal est faite régulièrement aux Etats. Par contre les données relatives aux bilans des campagnes agricoles pour les années 1995 et 1996 n'ont pas été transmises par les Etats.

Aussi, il importe de prévoir le déplacement des experts du Haut-Commissariat auprès des structures nationales pour collecter les données nécessaires.

2.2. TELEDETECTION

Les activités de ce volet connaissent un ralentissement dû principalement au manque de moyen financier depuis le retrait du PNUD en 1991.

Suite aux recommandations de la 39ème session Ordinaire du Conseil des Ministres tenue à Dakar, en janvier 1995, une note faisant le diagnostic complet des besoins de la Cellule de Télédétection en vue de la rendre opérationnelle a été préparée et présentée lors du dernier Conseil des Ministres. Le montant nécessaire pour rendre l'unité de télédétection opérationnelle se chiffre à 33 Millions de Francs CFA.

Dans le cadre du Projet Pilote de Développement d'un système de gestion des lâchers de Manantali, il est prévu de rendre fonctionnelle l'unité de télédétection.

L'utilisation du reliquat de l'étude macro-économique, a permis la mise à jour du logiciel de traitement d'images Multiscope version 2.0 à 2.3. Cette action a rendu possible le traitement d'images SPOT acquises en 1991 en vue de la constitution d'une banque de données.

Ce travail est fait en collaboration avec le Centre de suivi écologique (CSE) de Dakar qui dispose d'un lecteur de CD-ROM indispensable à la lecture des données SPOT.

Lors de l'atelier tenu à Dakar du 17 au 21 Juin 1996, il a été convenu le recrutement d'un spécialiste international qui sera chargé de faire le point sur la situation de la télédétection et du S.I.G. au niveau du Haut-commissariat et des Etats-membres.

Suite à cette décision, le Haut-Commissariat a signé un contrat de consultation avec le Centre National du Machinisme Agricole du génie rural, des Eaux et des Forêts de la France (CEMA GREF) et le Centre de Suivi Ecologique du Sénégal (CSE) ayant pour objet :

- de constituer une banque de données aussi complète que possible sur les images satellites relatives aux crues passées du fleuve Sénégal de 1986 à 1995 et de vérifier si ces images sont suffisantes pour les activités d'optimisation de la crue.
- d'évaluer le cas échéant, les besoins complémentaires en images nécessaires à l'exécution du Programme d'optimisation de la gestion des réservoirs de l'OMVS.

III

REDYNAMISATION DU COMITE REGIONAL DE PLANIFICATION

Suite à une recommandation de la 41ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres tenue en janvier 1996 à Nouakchott, la 3ème réunion du Comité Régional de Planification s'est réuni du 15 au 17 Avril 1996 à Dakar pour examiner l'ordre du jour suivant :

1. Etude Macro-économique d'un programme de développement intégré du Bassin du fleuve Sénégal.
2. Plan Directeur de Développement intégré de la Rive Gauche.
3. Plan Directeur Rive Droite.
4. Plan Directeur du Développement de la haute Vallée du fleuve Sénégal.
5. Note sur le développement hydroagricole dans le Bassin du Fleuve Sénégal.
6. Questions diverses.

Le rapport du C.R.P. a été transmis aux Etats.

IV.

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DES EAUX

Le Haut-Commissariat a organisé et tenu la 23ème et 24ème réunion de la Commission Permanente des eaux (CPE) à Nouakchott respectivement du 18 au 19 Janvier 1996 et du 21 au 22 Août 1996.

C. LES INVESTISSEMENTS ET LA DETTE

1. LES CONVENTIONS EN COURS

Dans le cadre de la gestion des conventions de financement, l'activité du Haut-Commissariat a concerné principalement l'établissement et la transmission des dossiers de demandes de paiements relatifs aux projets en cours ainsi que le suivi de leur exécution.

Cette activité a porté sur les conventions passées, notamment, avec la Kreditanstalt für Wiederaufbau (Kf.W), le Ministère français de la Coopération (FAC), la Caisse Française de Développement (CFD), le Groupe de la Banque Africaine de Développement, l'Agence Canadienne pour le Développement Inter-national (ACDI), la Banque Mondiale (PPF/IDA), l'Administration Générale pour la Coopération au Développement de Belgique (AGCD), la Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit de la RFA (GTZ) et la Banque Ouest Africaine de Développement (B.O.A.D.), ainsi que les co-financiers restants du lot Génie Civil du barrage de Manantali (Fonds Saoudien, Fonds Koweitien, Fonds d'Abu Dhabi, BID, Commission Européenne et Fonds de l'OPEP) pour les travaux de confortation de ce barrage (rehaussement de la crête des digues).

Le détail des opérations est donné en annexe à ce rapport.

Il est à signaler que certaines de ces demandes, ainsi que des demandes concernant le barrage de Manantali restent en suspens, en raison, notamment, de la suspension des prêts du Fonds d'Abu Dhabi et du Fonds Koweitien à la Mauritanie.

Suite aux accords annoncés à la 40ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres et conformément à l'invitation faite, alors, par le Conseil, le Haut-Commissariat attend de cet Etat-membre les éléments devant lui permettre d'obtenir des bailleurs de fonds concernés une suite favorable aux demandes en instance.

Toutefois, devant la menace des Entreprises de Construction du Barrage de Manantali (ECBM) de saisir l'assureur allemand à l'exploitation (HERMES), le Haut-Commissariat avait entrepris des démarches auprès de la Kf.W qui a accepté de préfinancer un arrangement avec ECBM. Une solution provisoire est également recherchée en faveur du Groupement Manantali (Ingénieur-Conseil) : des contacts avec la Kf.W se poursuivent à cet effet.

La situation des arriérés du service de la dette qui est donnée plus loin a continué de s'améliorer. Néanmoins, compte tenu de l'importance de la question, en particulier des conséquences qu'elle peut avoir pour la réalisation du reste du programme de l'OMVS et en premier lieu du projet Energie, les efforts entrepris doivent être poursuivis et même intensifiés pour un assainissement complet de la situation.

2. BESOINS EN FINANCEMENT

Les besoins en financement du reste du Programme d'Infrastructure Régionale à moyen terme se présentent en Millions de F.CFA équivalents, comme suit :

a) - ENERGIE	207 034
Total Centrale	79 179
Total Réseau	118 734
Total Supervision Travaux + Formation	9 121
b) - NAVIGATION (Système de cabotage)	35 927
c) - REVETEMENT ROUTE D'ACCES A MANANTAL	5 200
d) - ROUTES DE LIAISON ET D'ACCES A DIAMA.	19 770
Revêtement Route d'accès (Rive Gauche)	1 470
Route de liaison Diama-Rosso	18 300
TOTAL GENERAL	267 931

Les actions sont poursuivies en vue d'obtenir les financements nécessaires pour l'ensemble des composantes restantes du programme d'infrastructure régionale (près de 270 milliards de F.CFA).

2.1. Projet Energie

Suite aux actions qui ont été menées depuis la 41ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres tenue en Janvier 1996 à Nouakchott, la situation du financement relatif à la réalisation du Projet Energie s'est davantage consolidée et précisée.

L'évolution favorable de cette situation a été marquée, notamment, par :

- la mission effectuée par le Président du Conseil des Ministres et le Haut-Commissaire en Mars 1996 auprès de la BAD ;
- la tournée entreprise par le Conseil des Ministres en Avril 1996 auprès du Ministère français de la Coopération, de la CFD, du Ministère fédéral allemand de la Coopération Economique et du Développement, du Secrétariat d'Etat belge à la Coopération au Développement et de la Commission Européenne ;
- la réunion OMVS/Bailleurs de fonds de Mai 1996 ainsi que par le petit déjeuner de travail organisé à cette occasion par le Directeur Général de la CFD et auquel il avait convié le Président du Conseil des Ministres, le Haut-Commissaire et les Chefs de délégation des bailleurs de fonds ;
- les visites, au Haut-Commissariat, du Président de la BID, du Vice-Président de l'ACDI, du Directeur Général de la CFD, du Directeur Régional Afrique

du Fonds Nordique de Développement, des Représentants de la Banque Mondiale et du Fonds Souadien de Développement;

- les visites entreprises par le Haut-Commissaire fin Septembre début Octobre auprès de la BID, de la CFD, de l'ACDI et de la Banque Mondiale ainsi que les rencontres, à Washington, avec le Président de la BOAD, le Directeur adjoint du Fonds de l'OPEP et avec le FADES qui a accepté de participer au financement du projet jusqu'à hauteur de 30 Millions de dollars US ;
- les précisions apportées par les bailleurs de fonds lors de leur mission conjointe d'évaluation de fin Novembre-début Décembre 1996.

Ces différentes rencontres ont permis de mettre au point le tableau du financement du Projet Energie ci-après :

**INTENTIONS DE FINANCEMENT
EN FAVEUR DU PROJET ENERGIE 16 Décembre 1996 Rév. 8**

SOURCES DE FINANC ^t .	MONTANTS EN MONNAIES D'ENGAGEMENT	MONTANTS EN Mo USD équival.	MONTANTS EN MILLIONS XOF équivalents	CONDITIONS DE FINANCEMENT
C.F.D.	500 Mo FRF	100,36	50 000,00	- 40 Mo FRF en subven. et 460 Mo FRF sous forme de prêt à la SOGEM à 2 % sur 22 ans dont 9 ans de grâce.
R.F.A.	100 Mo DEM	71,11	35 427,00	- 67 Mo DEM en subvention et 33 Mo DEM en prêt à 0,75 % sur 40 ans dont 10 ans de grâce à l'ONVS avec garantie des Etats-Membres, à rétrocéder à la SOGEM sous forme d'apport en capital.
CANADA	34,92 Mo CAD	24,82	12 364,70	- Subvention en totalité.
CE	29,72 Mo XEU	38,59	19 224,00	- Subvention en totalité.
BEI	37,16 Mo XEU	48,26	24 042,00	- Prêt à la SOGEM à 3 % sur 20 ans dont un différé de 7ans.
F A D	25 Mo UC	38,42	19 141,12	- Prêt avec une commission d'engagement de 0,75 %, durée : 50 ans dont différé de 10 ans/Rétrocésssion : au taux de 8 % sur 20 ans dont 5 de différé.
BIRD(IDA)	41,50 Mo USD	41,50	20 678,00	- Prêts IDA au taux d'intérêt de 0,75 % l'an, sur 40 ans avec un différé de 10 ans/Rétrocésssion : au taux de 7% sur 20 à 25 ans dont 5 de grâce.
BELGIQUE	800 Mo BEF	27,56	13 729,04	- Subvention en totalité.
BOAD	10 MdsXOF	20,07	10 000,00	- Prêts au taux de 6,8 %, durée : 17 ans dont différé de 5 ans/ Rétrocésssion : idem.
BID/BADEA	24,00 Mo USD	24,00	11 957,00	- Prêts avec une charge administrative annuelle de 2,5 % sur les montants non remboursés, durée : 25 ans dont différé de 5 ans.
FADES	30Mo USD	30,00	14 946,51	- Prêt au taux d'intérêt statutaire de 3% l'an, durée: 20 à 25 ans avec un différé de 5 ans.
ONVS	20 454,90	41,06	20 454,90	- Contrepartie
TOTAL		505,75	251 964,27	

PARTIES MARS 1995 : 1 FRF= 100 XOF (F.CFA)

1 CAD (Can \$)	= 354,0865 XOF	1 XEU (ECU)	= 646,8371 XOF
1 USD (US \$)	= 498,2170 XOF	1 DEM (DM)	= 354,27 XOF
1 UC	= 765,6448 XOF	1 BEF (FB)	= 17,1613 XOF

estimation la plus récente des coûts du Projet Energie est donnée dans l'ADDENDUM du 8 Novembre 1996 au Plan de Mise en Oeuvre. Elle a permis, après les discussions intervenues lors de la mission conjointe d'évaluation, d'estimer les besoins en financement du projet énergie à 207 034 millions de F.CFA. (cf tableau suivant).

Il résulte du tableau précédent que sans les 29,80 Mo d'USD de l'Italie, les 10 Mo d'USD du Fonds de la CEDEAO et les 5 Mo de DTS du Fonds Nordique de Développement, les besoins en financement du Projet Energie stricto sensu (207,034 Milliards de F.CFA ou 415,55 Millions de dollars) sont bien couverts par les engagements de financement des bailleurs de fonds restants (231 504,37 Milliards de F.CFA 464,69 Millions de dollars).

Ces engagements couvrent largement les besoins en financement du Projet Energie stricto sensu et permettront donc de financer en totalité ou en partie d'autres mesures d'accompagnement. (cf. Plan de financement et d'affectation ci-après).

PROJET ÉNERGIE: Plan de financement et d'affection (en Mo XOF)

16 décembre 1996 Rév. 8

SOURCES	OMVS	CFD	RFA	CANADA	BEI	CE	FAD	BIRD (IDA)	SELG.	BOAD	BID	FADES	TOTAUX
COMPOSANTES													
G.C. (3A)								13 160,00					13 160,00
Inflation 3% l'an								933,00					933,00
Imprévu 10%								1 410,00					1 410,00
G.C. (3B)											8 489,00	9 261,00	17 750,00
Inflation 3% l'an										602,00	657,00		1 259,00
Imprévu 10%										909,00	991,00		1 900,00
Electromécanique (4/5)		14 945,20	14 945,20	7 472,60									37 363,00
Inflation 3% l'an		1 346,80	1 346,80	673,40									3 367,00
Imprévu 5%		814,80	814,80	407,40									2 037,00
S/Total Centrale	0,00	17 106,80	17 106,80	8 553,40	0,00	0,00	0,00	15 503,00	0,00	10 000,00	10 909,00	0,00	79 179,00
Système Est (6A1)					11 588,00								11 588,00
Inflation 3% l'an					1 117,00								1 117,00
Imprévu 10%					1 271,00								1 271,00
Système Est (6A2+6A3)						9 349,00							9 349,00
Inflation 3% l'an						802,00							802,00
Imprévu 10%						1 016,00							1 016,00
Système Ouest RG/Ligne (a)		8 243,00			8 358,00	6 687,00	10 220,00						33 506,00
Inflation 3% l'an		786,00			795,00	640,00	974,00						3 195,00
Imprévu 10%		908,00			913,00	730,00	1 119,00						3 670,00
Système Ouest RG/Postes				9 356,50				9 356,50					18 713,00
Inflation 3% l'an				1 054,50				1 054,50					2 109,00
Imprévu 10%				1 041,00				1 041,00					2 082,00
Système Ouest RD/Lignes												9 204,00	9 204,00
Inflation 3% l'an												818,00	818,00
Imprévu 10%												1 002,00	1 002,00
Système Ouest RD/Postes						1 132,22						3 228,78	4 361,00
Inflation 3% l'an						118,00						337,00	455,00
Imprévu 10%						125,27						356,73	482,00
Fibres optiques		3 000,00											3 000,00
Inflation 3% l'an		286,00											286,00
Imprévu 10%		329,00											329,00
Dispatching		8 664,00											8 664,00
Inflation 3% l'an		770,00											770,00
Imprévu 10%		943,00											943,00
S/Total Réseau	0,00	23 929,00	11 452,00	0,00	24 042,00	19 224,00	13 688,49	0,00	11 452,00	0,00	0,00	14 946,51	118 734,00
Supervision		2 336,10	2 336,10	2 336,10						778,70			7 787,00
Inflation (Provision)		270,00	270,00	270,00						90,00			900,00
Imprévu 5%		130,20	130,20	130,20						43,40			434,00
Commissions et intérêts	11 354,90	2 288,20											13 643,10
Intercalaires													
TOTAL 1	11 354,90	46 060,30	31 295,10	11 289,70	24 042,00	18 224,00	13 688,49	15 503,00	12 364,10	10 000,00	10 909,00	14 946,51	220 677,10

(a) Les montants correspondent aux affectations suivantes des tronçons de ligne : Manantali-Kayes: CFD ; Kayes-Matam: FAD ; Matam-Dagana-Sakal: BEI+CE.

2.2 Projet Navigation

Les actions de recherche de financement se sont poursuivies sur la base des décisions de la 28ème Session Extraordinaire du Conseil des Ministres consacrée au Projet. La BAD qui avait, en même temps que d'autres bailleurs de fonds, été sollicitée pour le financement des études de faisabilité et d'exécution du système de cabotage retenu comme solution transitoire de mise en oeuvre rapide du Projet, a confirmé avoir transmis à la coopération belge la requête de financement réactualisée de l'étude de faisabilité. Le Haut-Commissariat, en rapport avec l'Ambassade de Belgique à Dakar, suit l'instruction de cette requête, en vue de son aboutissement dans les meilleurs délais. La BAD a également été relancée à cet effet.

Une fois les deux études réalisées, la Rencontre Spéciale OMVS/Bailleurs de fonds demandée par le Conseil des Ministres pourra être organisée, pour la mise en oeuvre du Projet.

2.3. Projets Routiers

Suite à l'accord de principe qu'elle avait donné dès 1994 pour le financement du Revêtement de la Route d'accès à Manantali, la BAD a maintenu l'inscription de ce projet aux programmes indicatifs de prêts 1996-1997 pour un montant de 6,45 millions d'UC. Après la reconstitution des ressources du FAD VII, elle a été relancée pour l'envoi rapide d'une mission d'évaluation, en vue de la mise en place effective du financement et de sa mobilisation pour les travaux. La Banque vient d'informer le Haut-Commissariat que la mission ne pourra avoir lieu qu'à l'issue des discussions en cours avec les Etats-Membres pour dégager les priorités non seulement pour les projets nationaux mais également pour les projets sous-régionaux pour lesquels ils sont concernés.

Sur la base de l'étude technico-économique qu'elle a financée sur "avance de fonds", les contacts se poursuivent avec la BOAD pour le financement des travaux de Revêtement de la Route d'accès à Diama.

A l'occasion de la mission effectuée par le Haut-Commissaire en Septembre 1996 à Djedda, la BID a donné son accord pour financer les études de la Route de liaison Diama-Rosso, à condition de recevoir, conformément à ces procédures, une requête de la Mauritanie. Cet Etat-Membre a été saisi à cet effet.

2.4. Utilisation des reliquats du Groupe de la BAD

(prêts N° CS/MAL/MR/SN/AGR/82/007 et 82/3)

Après l'annulation du reliquat du prêt BAD, en raison de la non éligibilité des trois Etats-Membres aux ressources non concessionnelles du guichet BAD, le Président du Groupe de la Banque a accepté, lors de la mission de Mars 1996 à ABIDJAN du Président du Conseil des Ministres et du Haut-Commissaire, de consacrer le reliquat du prêt FAD de 2,059 millions d'UC (1 531 millions de francs CFA, à la parité actuelle) aux actions suivantes :

- la protection et la sécurisation du bateau d'inspection du réservoir de Manantali ;

- le renouvellement partiel du parc automobile de Manantali et l'acquisition de pièces de rechange des engins ;
- l'acquisition d'un bac à Kayes ;
- les travaux complémentaires de consolidation et de protection de la rive droite du fleuve Sénégal.

Des dispositions sont en cours pour la mise en oeuvre de cet accord, en rapport avec les Etats-Membres (cf. supra).

2.5. Utilisation des reliquats des Fonds Arabes et de la BID

Après avoir transmis les dossiers de projets agricoles prioritaires des Etats-Membres aux quatre bailleurs de fonds concernés, le Haut-Commissariat a poursuivi les contacts en vue de la mobilisation rapide des reliquats. Il ressort de ces contacts que, chaque Etat-Membre devant utiliser les reliquats des prêts qui lui ont été accordés, les bailleurs de fonds privilégièrent les approches bilatérales déjà engagées, du reste. Il conviendrait donc de recommander la poursuite active de ces approches pour l'utilisation de la totalité des reliquats.

3. LA DETTE RELATIVE AUX OUVRAGES COMMUNS

Compte tenu des remboursements en principal et des paiements des intérêts et commissions, le service prévisionnel de la dette relative aux Barrages de Diama et de Manantali est actuellement évalué au total à 184,74 Milliards de Francs CFA équivalents, dont 152,47 Milliards en principal et 32,27 Milliards en intérêts et commissions.

On peut rappeler que les montants déjà déboursés au titre du service de la dette s'élèvent au total à quelque 93 Milliards de F.CFA équivalents (y compris les montants payés à la Kf.W et à la CFD avant les remises de dettes) dont 47,12 Milliards en principal et 45,88 Milliards en intérêts et commissions.

Il subsiste cependant des arriérés du service de la dette, dont la situation établie sur la base des informations reçues de certains bailleurs de fonds, se présente comme suit :

MALI

FONDS KOWEITIEN

- (Prêt N° 220) Ech. du 15/8/96	DK	223 485,318
---------------------------------	----	-------------

FONDS SAOUDIEN

- (Prêt N° 7/166) ECh. du 15/8/96	RS	4 117 644,38
-----------------------------------	----	--------------

4. LA GESTION DE LA CLEF DE REPARTITION DES COUTS ET DES CHARGES DES OUVRAGES COMMUNS.

La 31ème Session Extraordinaire du Conseil des Ministres élargie aux Ministres chargés des Finances des Etats-Membres et consacrée à la répartition des coûts et charges des ouvrages communs s'est tenue à Dakar en Mars 1996.

Sur la base des décisions de cette session, le Haut-Commissariat a engagé des actions auprès de différents Bailleurs de fonds et obtenu l'accord de la Banque de financer l'actualisation de la clef. Dès la confirmation de cet accord, un contrat a été négocié et signé le 5 Septembre 1996 avec le Consultant "Fissal Allocation Team" de USU (Utah State University) qui a déposé son rapport début Novembre 1996. Ce rapport a été transmis aux Etats-Membres en même temps que la Note de présentation du Haut-Commissariat. Son examen est prévu au présent Conseil des Ministres.

CONVENTIONS EN COURS : mobilisation des financements - ANNEXE (CHAP. III.)

1. — KfW :

- Conventions relatives au Fonds pour mesures d'accompagnement au Barrage de Manantali - (DM 15 000 000) et Contrat d'Augmentation de DM 20200000.

Elles concernent :

- l'Assistance à l'exploitation du Barrage de Manantali
- l'Etude du Plan d'Alerte
- l'Etude d'Exécution des Postes des Systèmes Est et Ouest
- la Dégradation de la protection amont du Barrage de Manantali.
- Travaux de rehaussement de la crête du barrage.

Les demandes de paiements ont porté sur les montants ci-après :

DM	2 560 844,03
FCFA	1 249 598 047
ECUS	2 790 910,58

Conduisant à un total de :

DM	10 569 006,08
FCFA	1 781 565 710
ECUS	4 935 564,42

2. — CFD :

Conventions portant sur :

FF	10 000 000
FF	7 000 000
FF	46 000 000
FF	50 000 000
FF	2 000 000
FF	3 000 000

+ reliquats des Conventions relatives à Manantali.

- Endiguement Rive Droite du fleuve Sénégal (Travaux et Supervision).
- Etude d'ordonnancement du projet Energie.
- Supervision et Contrôle des travaux du projet de production de l'Energie de Manantali.
- Etude d'Exécution de la Conduite du Réseau (Dispatching) des télécommunications et de la Structure d'Exploitation.
- Endiguement Rive Gauche du fleuve Sénégal (Travaux et Supervision).
- Avenants n°1, 2, 3 et 4 aux marchés de l'Endiguement Rive Droite (Travaux et Supervision).
- Travaux de rehaussement de la crête du barrage de Manantali.

Les demandes de paiements ont porté sur les montants ci-après:

FF	19 218 403,32
FCFA	482 472 072
ECUS	342,14

Conduisant à un total de :

FF	95 167 348,50
FCFA	1 724 381 646
ECUS	1 660,16

3. — FAC :

- Convention portant sur FF 2 500 000
- Convention portant sur FF 1 494 000

- Etude de la Tarification de l'Energie Hydro-électrique haute tension.
- Etude des problèmes d'environnement et de protection des milieux naturels

Les demandes de paiement ont porté sur les montants ci-après :

FF 506 950,00

Conduisant à un total de :

FF 2 572 920,00

4. — FAD :

- Conventions portant sur UCF 5 250 000) et UCF 646 500)
- Endiguement Rive Droite du fleuve Sénégal (2ème tranche) (Travaux et Supervision).
- Etude macro-économique d'un programme de Développement Intégré du Bassin du fleuve Sénégal.

Les demandes de paiements ont porté sur les montants ci-après :

FF	2 944 544,67
DM	0,00
UN	6 844 595
ECU	59 294,27

Conduisant à un total de :

FF	32 925 072,18
DM	738 120,00
UM	101 925 355
ECU	563 432,52

5. — BAD (Reliquat du prêt CS/MAL/MR/SN/AGR/82/007 relatif au Barrage de Manantali).

- Etude pour le revêtement de la route d'accès au Barrage de Manantali.
- BAD (Ligne de crédit bilatéral d'origine Belge pour le financement partiel de la finalisation des D.A.O de la Centrale Hydro-électrique).

Durant le 1er semestre 1996 aucun paiement n'a été demandé

FCFA	0
FB	0
Le total ne change pas	
FCFA	23 289 600
FB	2 710 000,00

6. — ACDI. Etude du Réseau complet et des lignes haute tension du système Ouest.

. Supervision et Contrôle des travaux du Projet de production de l'Energie de Manantali.

Les demandes de paiements ont porté sur les montants ci-après :

CAN \$ 221 084,16

Conduisant à un total de :

CAN \$ 3 892 510,17

7. — IDA (Etude Institutionnelle et financière).

Les demandes de paiements ont porté sur les montants ci-après :

£	68 933,33
F.CFA	22 308 450
Lit	0
FF	1 629 180,00
EU\$	13 982,00

Conduisant à un total de :

£	291 562,96
EU\$	113 982,00
F.CFA	67 228 450
Lit.	12 201 000
FF	1 689 180,00

8. — AGCD (Financement partiel de la finalisation des D.A.O de la Centrale Hydroélectrique) :

Durant le 1er semestre 1996 aucun paiement n'a été demandé

FB 0,00

Le total ne change pas

FB 3 630 620,00

9. - GTZ (Financement partiel de la finalisation des D.A.O de la Centrale Hydroélectrique):

Durant le 1er semestre 1996 aucun paiement n'a été demandé

DM 0,00

Le total ne change pas

DM 374 015,00

10. ■ B.O.A.D. (Financement de l'Etude techico-économique d'exécution du revêtement de la Route d'accès au barrage de Diamal).

Les demandes de paiements ont porté sur les montant ci-après, relatifs à l'avance de démarrage :

**FF 66 000
F.CFA 6 630 000**

Concernant les travaux de réhaussement de la crête de la digue du barrage de Manantali, il n'a pas été demandé de paiement durant l'année 1996 aux co-financiers du lot Génie Civil du barrage. Les montants antérieurs restent donc inchangés.

- FONDS SAOUDIEN

**ECUS 52 192,57
F.CFA 4 695 756**

Portant le cumul des paiements demandés sur ce lot à:

**DM 194 139 406,75
F.CFA 7 283 179 610
ECUS 52 192,57**

- FONDS KOWEITIEN

**ECUS 34 034,13
F.CFA 3 062 044**

Portant le cumul des paiements demandés sur ce lot à:

**DM 126 595 900,69
F.CFA 4 749 271 145
ECUS 34 034,13**

- FONDS D'ABU DHABI

ECUS	24 537,93
F.CFA	2 207 673

Portant le cumul des paiements demandés sur ce lot à:

DM	91 273 129,92
F.CFA	3 424 130 164
ECUS	24 537,93

- BID

ECUS	9 873,26
------	----------

Portant le cumul des paiements demandés sur ce lot à:

DM	36 725 320,43
ECUS	9 873,26

- FED

ECUS	8 545,30
F.CFA	819 125

Portant le cumul des paiements demandés sur ce lot à:

DM	63 689 653,40
F.CFA	2 388 609 021
ECUS	8 545,30

- FONDS DE L'OPEP

ECUS	11 908,04
F.CFA	1 959 660

Portant le cumul des paiements demandés sur ce lot à:

DM	24 710 794,03
F.CFA	1 874 734 360
ECUS	11 908,04

D. COMMUNICATION ET RELATIONS EXTERIEURES

Conformément au programme d'activités adopté par la 41ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres de l'OMVS, tenue à Nouakchott les 20 et 21 Janvier 1996, le Haut-Commissariat a développé durant l'année 1996 un certain nombre d'activités dans le domaine de la Communication.

Ces activités portent essentiellement sur les rubriques suivantes :

- les problèmes de communication stricto sensu
- les relations extérieures
- les activités de protocole et
- de traduction.

L'objet de ce rapport est d'en faire l'économie.

I. ACTIVITES DE COMMUNICATION STRICTO SENSU

Par activités de communication stricto sensu on entend toutes les activités qui ont trait à l'information sur les activités de l'OMVS. Il s'agit ici :

- des rapports avec les médias
- des activités des villes jumelées
- de la préparation du N° 4 de la revue
- des autres activités, et
- de la recherche de financement pour les activités de communication.

1.1. Les Rapports avec les Médias

Après la signature en Juillet et Août 1995 des Accords entre l'OMVS et les radios régionales de Nouakchott, Kayes et St-Louis, les contacts se sont poursuivis en vue du lancement effectif des émissions radios sur l'OMVS.

C'est ainsi que le 19 Août, une délégation du Haut-Commissariat s'est rendue à la Chaîne III de St-Louis pour procéder au lancement de la 1ère émission.

La même délégation s'est, ensuite, rendue successivement à Nouakchott (au siège de la radio rurale) et à Kayes (siège de la radio rurale) respectivement le 29 Août et le 11 Septembre 1996 pour procéder également aux cérémonies de lancement des émissions radios sur l'OMVS.

Un programme d'émissions est en cours d'élaboration au niveau du Haut-Commissariat.

1.2. Les Activités Communautaires des Villes Jumelées

Après le jumelage effectué en Décembre 1995, un Comité de Suivi a été mis en place pour développer et consolider les activités communautaires entre les trois Cités jumelées.

a. Les Réunions du Comité de Suivi

Le Comité s'est réuni à deux reprises (2ème et 3ème réunion). Durant la 2ème réunion tenue à Bakel les 16 et 17 Mars 1996, le Comité a défini un programme d'activités à court, moyen et long termes.

Le programme à court terme comprend notamment :

- un tournoi de foot-ball qui a eu lieu du 9 au 14 Juin,
- la tenue d'une foire commerciale à Kaédi prévue du 11 au 16 Décembre 1996.

Le programme à moyen et long terme comporte :

- un volet socio-économique
- un volet environnemental
- un volet sportif et culturel.

Au plan socio-économique, il a été décidé :

- l'implantation de sites de foires régionales,
- l'organisation de rencontres entre les services techniques,
- la mise en service de bacs à Kaédi et à Bakel,
- la création d'un service commun de transport fluvial entre Kayes et Kaédi, en passant par Bakel.

Au plan environnemental, et ce afin de préserver les éco-systèmes du Bassin, la réunion a chargé la Commune de Bakel de lui présenter une étude sur les voies et moyens de la généralisation de l'utilisation du gaz butane.

Enfin s'agissant du volet sportif, la réunion a recommandé la tenue périodique de rencontres sportives et culturelles entre les jeunes des trois Communes.

La 3ème Réunion du Comité, prévue les 26 et 27 Mai 1996, s'est finalement tenue du 13 et 15 Juin 1996 à Bakel, après l'organisation du tournoi de foot-ball.

Elle a tenu, tout d'abord, à faire l'évaluation de la semaine sportive et à féliciter la ville organisatrice et le Haut-Commissariat.

La réunion a, par la suite, reconfirmé sa ferme volonté de faire avancer le processus d'intégration par la promotion d'activités communes dont la réalisation conditionne le bon

1.3. Préparation du Quatrième Numéro de la Revue OMVS MAGAZINE

Ce numéro sera consacré aux cérémonies de jumelage.

Le comité de rédaction s'est réuni à plusieurs reprises depuis Février 1996 et toutes les propositions de textes sont faites depuis le 3 Juillet 1996. Le Haut-Commissariat s'organise pour que la parution intervienne avant le prochain Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OMVS prévu en 1997.

1.4. Autres Activités de Communication

1.4.1. Participation au Séminaire sur le Plan d'Alerte

Les 4 et 5 Juin 1996, un séminaire regroupant les Etats et le Haut-Commissariat sur le plan d'alerte de l'OMVS s'est tenu à St-Louis. Ont participé à ce séminaire les radios régionales de Nouakchott, St-Louis et Kayes qui ont ainsi défini leur rôle dans la diffusion des informations relatives à l'annonce des crues et à la mise en oeuvre du plan d'alerte.

1.5. Recherche de Financement pour les Activités de Communication

En Décembre 1996, avec la célébration du Jumelage, la subvention mise à la disposition du Haut-Commissariat pour ses activités de communication par la Fondation Ford a été entièrement exécutée et le dossier clôturé.

La Fondation Ford, ayant exprimé sa satisfaction pour la bonne exécution de cette subvention et principalement pour le dossier jumelage, des démarches ont été entreprises pour une nouvelle subvention.

Malheureusement, ce partenaire financier se trouvant dans une situation de restructuration n'a pu, à ce jour, confirmer l'intérêt qu'il avait ainsi manifesté.

Des requêtes ont été envoyées à plusieurs Bailleurs de fonds. (Fondation Herbert, VICN etc..)

Dès lors, il revient aux Etats de soutenir et d'accompagner les actions de communication et d'échanges socio-culturels en attendant l'aboutissement des démarches entreprises.

II. RELATIONS EXTERIEURES

A ce titre, le Haut-Commissariat a participé notamment à la réunion du Comité d'Orientation du Plan Quinquennal de Gestion Intégré du Parc National de Djoudj (1er au 03 Février 1996) et aux Journées de Convention St-Louisienne sur St-Louis et l'Après-Barrages (24-25 Mai 1996) et au séminaire organisé à Dakar (du 28 au 31 Octobre 1996) par le CILSS sur le "Sahel 21".

III. ACTIVITES DE TRADUCTION

Comme par le passé, au titre de la période prise en considération, le Haut-Commissariat a fait face à sa mission traditionnelle en assurant la traduction des documents et

correspondances reues ou destinées aux Bailleurs de fonds dont la langue de travail n'est pas le français.

IV. ACTIVITES DU PROTOCOLE

Au titre de la période considérée, les activités de protocole ont consisté, en rapport avec les services compétents du Haut-Commissariat en :

- l'accueil des divers hôtes de l'Organisation,
- la préparation des diverses rencontres et l'accueil des délégations aux Sessions Ordinaires du Conseil des Ministres qui s'est tenue à Nouakchott en Janvier 1996 et Août 1996 à la Session Extraordinaire tenue à Dakar en Mars 1996 ainsi que de l'Atelier organisé à Dakar sur le Projet Energie (17 -26 Juin 1996).
- l'accueil de la mission d'évaluation du Projet Energie à Dakar (du 28Novembre au 13 Décembre 1996).

E. DOCUMENTATION

Les activités ont porté sur la conservation, la collecte de nouveaux documents, le traitement, la diffusion de l'information et la coordination du réseau de gestion du Fleuve sénégal.

1. NOUVELLES ACQUISITIONS

700 documents ont été reçus au CRD au cours de l'année 1996. Ces documents proviennent essentiellement de la SAED, de l'ISRA, de l'AGRIDOC International, de l'Université de Saint-Louis et de l'OMVS.

AGRIDOC International, réseau d'appui documentaire financé par le Ministère français de la Coopération reste le plus important fournisseur du CRD en documents scientifiques et techniques. Ce centre dépouille la plupart des revues scientifiques publiées en France.

Ce sont des rapports d'études techniques d'experts et chercheurs, des thèses et mémoires et des diplômes approfondis d'Universitaires (professeurs et étudiants), et des articles de périodiques. Le Centre reçoit gratuitement une trentaine de titres de journaux revues et périodiques spécialisés dans le développement.

2. TRAITEMENT DE L'INFORMATION

Dans le cadre de la mise à jour des bases de données du CRD, (FSEN OMVS REGIS), la section documentaire a traité 615 nouveaux documents. Elle a reçu et intégré dans ses bases de données du Réseau IBISCUS une disquette de 48 références de documents scientifiques et techniques et 269 enregistrements de l'ISRA portant sur les résultats de la recherche agricole dans la région de Saint-Louis.

Au niveau de la section des Archives, les données de 830 documents administratifs ont été chargées dans les deux bases de données gérées par un logiciel CDS/ISIS, le CRD n'ayant pas pu jusqu'à présent acquérir un logiciel spécialisé dans le traitement des archives.

3. DIFFUSION DE L'INFORMATION

Le service "Questions/Réponses" a reçu parallèlement à ses utilisateurs traditionnels des sociétés régionales des Etats membres de l'OMVS et des producteurs dans le cadre de l'Après-Barrages, plusieurs missions d'experts consultants, de chercheurs, de professeurs et d'étudiants des Universités de Dakar, de Nouakchott, de Saint-Louis, d'Instituts et Universités de France, des Etats-Unis, de la Grande Bretagne et même de l'Ecosse.

Au cours de l'année 1996, 2940 documents et articles de périodiques ont été consultés par les utilisateurs du Centre dont le nombre ne cesse de croître pour atteindre aujourd'hui 584 consultants. Parmi ceux-ci nous avons remarqué la présence d'étudiants français encadrés par les chercheurs de l'ORSTOM.

4. COOPERATION DOCUMENTAIRE

Le réseau documentaire du bassin du Fleuve Sénégal qui regroupe autour du CRD les

antennes nationales et les centres de Documentations des sociétés nationales de développement et Instituts de recherche des pays membres a enregistré 2215 références dans sa base de données commune.

Le réseau IBISCUS auquel participe le CRD a fourni au cours de 1996 deux disquettes comportant 120 références sur le fleuve Sénégal.

A ces envois il faut ajouter :

- un programme informatique en visual Basic ;
- un logiciel de navigation dans Internet, NESTCAPE version 2.01 avec la version locale du site WEB/IBISCUS ; ce qui nous permet de consulter les pages WEB en local comme si nous étions connecté à Internet.
- 4 disquettes contenant :
 - . IBISDBL, programme de contrôle des doubles ;
 - . TEXTOISIS, programme de transfert de fichiers de ISIS à TEXTO et vice versa.
 - . IBISCONT, programme de contrôle des fichiers texto.
 - . IBISGEST, programme de gestion optimisée des fichiers TEXTO.
 - . Il faut rappeler que le logiciel documentaire TEXTO nous a été gracieusement offert dans le cadre de notre participation au réseau IBISCUS.

Enfin dans le cadre de cette coopération le Chef de la section Documentation a participé du 02 au 14 Septembre 1996 à Paris au Séminaire annuel du Réseau Documentaire pour le Développement IBISCUS qui regroupe d'une part le Centre de Documentation d'Afrique francophone et de Madagascar, les Centres de Documentations et Centres Culturels français d'autre part.

Les enseignements tirés de ce séminaire nous permettront d'améliorer le contenu de nos bases de données sous CDS/ISIS grâce au programme de détection des doubles.

F. EXPLOITATION DES BARRAGES

I. MISE EN PLACE DE L'AGENCE DE GESTION DES OUVRAGES COMMUNS

La mise en place de l'Agence de Gestion des Ouvrages Communs (AGOC) a été gelée en attendant la décision sur le schéma institutionnel de l'OMVS.

Ce schéma institutionnel s'articule autour des structures suivantes :

- a) le Haut-Commissariat restructuré conserve la mission de développement du bassin Sénégal et exercera à ce titre les fonctions de concertation, de coordination, de planification et de répartition des ressources en eau entre les usagers.
- b) une société de gestion de l'énergie de Manantali (SOGEM) qui exercera les droits et prérogatives des propriétaires des ouvrages de production et de transport de l'énergie .
- c) une société d'exploitation de Manantali (SEM) qui sera chargée de l'exploitation du barrage de Manantali et des ouvrages de production et de transport de l'énergie de Manantali.
- d) une société de gestion du barrage de Diama (SOGED) qui sera chargée de l'exploitation du barrage de Diama et des ouvrages annexes (endiguements rive droite et rive gauche) et de la gestion de l'eau régularisée.

II. GESTION DES EAUX DU FLEUVE SENEgal

1. Gestion des eaux pendant la saison sèche 1995/1996

La gestion des eaux pendant la contre saison froide 1995/1996 a été déterminée par deux préoccupations majeures : celle, d'une part, de satisfaire les besoins en eau des usagers et, d'autre part, de faire baisser le niveau de la retenue de Manantali à la côte 185 m IGN en fin Mars 1996 pour permettre la poursuite des travaux de réparation du rip-rap du barrage de Manantali en rive gauche.

Dans ce cadre, les débits de lâchers ont fluctué entre 115 et 210 m³/s de janvier à février 1996 et les débits observés à Bakel se sont situés dans les limites de 200 à 300 m³/s.

En application du programme retenu pour la période sèche 1996 par la 23ème réunion de la Commission Permanente des Eaux, tenue à Nouakchott les 18 et 19 Janvier 1996, les lâchers d'eau effectués à Manantali de (180 à 300 m³/s de Mars à la mi-Avril 1996) ont permis d'enregistrer à Bakel des débits généralement compris entre 250 et 400 m³/s de Mars à Avril 1996.

Le niveau de la retenue de Manantali ayant atteint la côte 185,00 m ING le 1er Avril 1996, il fut retenu, en raison de la nécessité de concilier la satisfaction des besoins des usagers pour la période d'Avril à Juin 1996 avec l'éventualité de fournir à Bakel des débits d'au moins 375

m3/s en juillet 1996, de moduler les lâchers d'eau à Manantali de façon à maintenir à Bakel environ 120 m3/s, débit suffisant pour la couverture des besoins d'Avril à Juin 1996.

Globalement, la gestion de la retenue de Manantali s'est effectuée comme suit :

a) jusqu'au 07 Décembre 1995 :

poursuite du stockage d'eau dans la retenue jusqu'à la côte 191,13 m IGN correspondant à un volume de 4762 millions de m³

b) du 08 Décembre 1995 au 01 Avril 1996 :

destockage de la retenue jusqu'à la cote 185,00 m IGN équivalent à un volume de 3100 millions de m³

c) du 02 Avril au 22 Juillet 1996 :

poursuite du destockage par des lâchers de soutien pour la saison chaude 1996 et le début de l'hivernage 1996 jusqu'à la cote 180,47 m IGN correspondant à un volume de 2285 millions de m³ ainsi, pour le soutien de saison sèche 1995/1996, la retenue de Manantali a accusé une baisse de 10,66 pour un volume de 2477 Millions de m³.

Ainsi, pour le soutien de saison sèche 1995/1996, la retenue de Manantali a accusé une baisse de 10,66 m pour un volume de 2477 Millions de m³.

La gestion de la retenue de Diama a été caractérisée par :

- * des déversements compris entre 0 et 240 m³/s de Novembre 1995 au 20 Janvier 1996 à l'exception de quelques déversements à des débits supérieurs constatés dans les deux premières décades de novembre 1995 et le 21 Décembre 1995 ;
- * des déversements de 120 à 260 m³/s du 21 janvier au 06 Mai 1996
- * déversements nuls du 07 Mai au 25 Juin 1996
- * déversement de 120 m³/s du 26 Juin au 01 Juillet 1996
- * déversements nuls du 02 au 12 Juillet 1996
- * déversements de 130 à 270 m³/s du 14 au 30 Juillet 1996

Le niveau de la retenue s'est dans l'ensemble situé, autour de 1,75 m IGN (variation entre 1,70 et 1,90 m IGN).

Le niveau du fleuve dans la zone d'influence du barrage de Diama est bien entendu en très forte corrélation avec la côte mesurée à Diama, comme l'attestent les relevés de niveau à Podor de Décembre 1995 à Juin 1996.

De novembre 1995 à Juillet 1996, les volumes de lâchers et des déversements effectués à Diamma ont été, en millions de m³ de :

	Vol. Manantali millions m ³	Vol. Bakel millions m ³	Vol. Diamma millions m ³
Novembre 1995	209,85	862,62	891,48
Décembre 1995	383,07	699,67	364,18
Janvier 1996	459,27	632,74	375,41
Février 1996	520,39	690,49	386,64
Mars 1996	682,87	908,24	468,72
Avril 1996	381,81	571,05	391,82
Mai 1996	299,10	396,59	64,80
Juin 1996	266,98	392,08	50,98
T O T A I	3203,34	5153,48	2994,03

Pour les besoins des campagnes agricoles de contre saison froide 1995/1996 et de contre saison chaude 1996 les ouvrages hydrauliques de l'endiguement rive droite ont été ouverts:

- * Ouvrage de Gouère : du 21 au 28 Mars 1996 et à partir du 3 Juin 1996
- * Ouvrage de Ibrahima : à partir du 14 Février 1996
- * Ouvrage de Dioup : du 10 au 15 Avril 1996, du 24 Avril au 10 Mai 1996 et à partir du 01 Juillet 1996
- * Ouvrage de Aftout Es Sahel : du 11 a 14 Avril 1996 et du 07 au 14 Mai 1996.

2. Gestion des eaux pendant l'hivernage 1996

La 24e réunion de la Commission Permanente des Eaux, ne s'étant pas tenue en Juin 1996 comme initialement prévue, le Haut-commissariat a retenu à titre transitoire les programmes suivants :

- * modulation des lâchers d'eau à Manantali de façon à obtenir à Bakel :
 - . 200 m³/s du 01 au 15 Juillet 1996

La gestion de la retenue de Diama a été déterminée par deux préoccupations :

celle, d'une part, de respecter les consignes techniques d'exploitation du barrage, et d'autre part, de maintenir dans la retenue le niveau le plus élevé possible afin d'améliorer au maximum les conditions de pompage pour les périmètres irrigués alimentés à partir des systèmes hydrauliques latéraux.

Le niveau de la retenue a évolué comme suit :

- * maintien autour de 1,75 m IGN jusqu'en fin Août 1996
- * abaissement graduel jusqu'à 1,50 m IGN le 10 septembre 1996 et maintien à cette côte jusqu'au 17 Septembre 1996.
- * variation de 1,60 à 1,80 m IGN à partir du 18 Septembre au 15 Octobre 1996.
- * variation de 1,75 à 1,85 m IGN à partir du 19 Octobre 1996

Ce mode de gestion, bien qu'il ait été imposé par la faiblesse de l'hydraulité, a mis à rude épreuve les consignes de gestion du barrage qui prescrivent une limitation de l'énergie à dissiper à l'aval du barrage pendant les lâchers.

De juillet à Novembre 1996, les volumes des lâchers d'eau effectués à Manantali, des écoulements à Bakel et des déversements effectués à Diama ont été de :

	Vol. Manantali Millions m ³	Vol. Bakel Millions m ³	Vol. Diama Millions m ³
Juillet 1996	599,10	1256,65	387,93
Août 1996	701,92	2346,70	1784,59
Septembre 1996	801,37	4738,90	3258,15
Octobre 1996	314,92	1292,26	2097,79
Novembre 1996	-	-	-

Pour les besoins de la campagne agricole d'hivernage 1996 les Ouvrage hydrauliques de l'endiguement rive droite ont été ouverts :

- * Ouvrage de Gouère : à partir du 03 Juin 1996
- * Ouvrage de Ibrahima : ouvert depuis le 14 Février 1996
- * Ouvrage de Aftout Es Sahel : à partir du 02 Juillet 1996

- * Ouvrage de Dioup : à partir du 01 Juillet 1996
- * Ouvrage de Lemer : à Partir du 16 Juillet 1996
- * Ouvrage de Bell I : à partir du 16 Juillet 1996.

III. GESTION DES USAGERS DES EAUX DU FLEUVE SENEgal

Dans le cadre de la préparation des campagnes agricoles 1995/1996, le Haut-Commissariat avait en Août 1995, demandé aux structures relais et aux principaux usagers de lui communiquer les prévisions concernant les campagnes agricoles (contre saison froide 1995/1996, contre-saison chaude 1996 et hivernage 1996) et les prélèvements d'eau pour l'année 1996.

Ces renseignements qui devaient servir de base de programmation pour la gestion des eaux pendant la campagne 1995/1996 et d'éléments de facturation pour l'exercice budgétaire 1996 ont été demandés aux différents usagers (SAED, SONADER, Cellule OMVS Mali, SONEES, EDM, SONELEC, et Compagnie Sucrière Sénégalaise).

A l'exception de la SAED qui a été la seule à donner suite à cette demande, le Haut-Commissariat a été contraint de reconduire les chiffres précédemment communiqués pour les dernières années.

1. Cultures céréalières et maraîchères

a) Rive gauche : Superficie à emblaver (ha)

	Délégation Dagana	Délégation Podor	Délégation Matam	Délégation Bakel
Contre-saison froide 1995/1996	1325	2188	480	53
Contre saison chaude 1996	3510	2046	0	15
Hivernage 1996	13446	5840	2000	906

La microturbine en arrêt programmé en raison du très bas niveau de la retenue est en cours de révision par le Spécialiste VOITH.

La production d'énergie à la charge de l'Entreprise CUBIERTAS durant les travaux de réparation du rip-rap, sera assurée en 1997 par la Structure Provisoire d'Exploitation du Barrage de Manantali.

La disponibilité des engins de génie civil et des véhicules est à un niveau très bas à cause des fréquentes pannes dues à la vétusté des engins et au manque des pièces de rechange dont l'acquisition est prévue sur le reliquat du financement FAD.

Le fonctionnement du réseau téléphonique reste toujours aléatoire.

Les résultats des mesures limnologiques réalisées en 1996 ainsi que le suivi de la trophie du lac indiquent que la qualité des eaux du lac est bonne.

Le développement des plantes aquatiques autour de la retenue ainsi que les populations des hôtes intermédiaires de la bilharziose sont suivies très attentivement.

G.- GESTION FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE

I.- GESTION FINANCIERE

1.1. Charges

Le budget général de fonctionnement de l'O.M.V.S. pour l'exercice 1996 a été arrêté à 1 610 528 086 F CFA répartis à raison de 713 001 558 F CFA pour le Haut-Commissariat et 897 526 528 F CFA pour les Structures Provisoires d'Exploitation des Barrages.

1.2. Ressources

La couverture des dépenses du budget général de fonctionnement de l'O.M.V.S. sera assurée par les recettes ci-après :

- Contributions des Etats-Membres	1 173 909 957
- Redevances d'eau	217 318 139
- Financement Extérieur (Barrage de Manantali, KFW1 et KFW2)	192 300 000
- Participation à la location des logements, aux frais d'eau et d'électricité. (Personnel Structures et tiers)	27 000 000

TOTAL

1 610 528 086 FCFA

(ANNEXE I)

A la clôture de l'exercice 1996 au 31 Décembre 1996, l'O.M.V.S. a reçu :

a). Au titre des contributions des Etats

pour l'exercice 1996 (906 397 279 F CFA) dont :

- **M A L I** : 400 367 847 F CFA soit 100%.
- **MAURITANIE**: 74 319 914 F CFA sur 341 832 432 FCFA soit 21,9%.
- **SENEGAL** : 431 709 619 F CFA représentant la totalité de sa contribution 1996 soit 100%.

168.129.890

b). Au titre des redevances 1996: 112 292 683 F CFA dont :

- **Compagnie Sucrière du Sénégal (C.S.S)** 110 987 305 F CFA + 57.142.081 soit 51,07% des prévisions.
- **E.D.M./MALI.....** 1 305 378 F CFA *11*

c).

Au titre du Financement extérieur (35 182 590 FCFA)

KFW1, assistance à l'exploitation et KFW2, assistance à la station de limnologie).....35 182 590 F CFA sur 192 300 000 F CFA, soit 18,29% des prévisions.

d).

Au titre de la participation du personnel des Structures et des tiers aux charges locatives des logements,des frais d'eau et d'électricité
38.491.041F CFA dont :

- DIAMA	6 307 360 F CFA
- MANANTALI	32 183 681 F CFA

Ainsi, le total des versements reçus et des recettes recouvrées, tant au chapitre des contributions que des redevances pour l'exercice 1996 est de 1 018 689 962 F CFA, ce qui représente 63,25% des prévisions.

Quant aux recettes au titre des exercices antérieurs, la situation se présente ainsi qu'il suit :

1°. Contributions

- * **SENEGAL** : 122 597 301 F CFA, au titre et pour solde de l'exercice 1989.
- * **MALI** : 109 795 424 F CFA, acompte sur montants compensatoires dus au MALI par la MAURITANIE

2°. Redevances

* **SONEES/S.D.E.**

- 23 866 580 F CFA dont 13 651 957 F CFA, au titre de la redevance 1994 et 10 214 623 F CFA à titre d'acompte sur la redevance 1995.

* **C.S.S. (Compagnie Sucrière du Sénégal)**

- 55 130 607 F CFA pour solde redevance 1995

* **SOCAS**

- 683 544 FCFA en règlement de sa redevance de 1993.

* **E.D.M./MALI**

- 1 305 378 F CFA, en règlement de sa redevance de 1995

Ainsi, le total des recettes recouvrées au titre des arriérés de contributions et de redevances, se chiffre à 313 378 834 F CFA.

L’O.M.V.S. a donc eu à sa disposition, à la date du 31 Décembre 1996 au total (contributions et redevances 1996 et arriérés de contributions et de redevances) 1 109 980 789 F CFA, montant sur lequel l’Organisation a eu à assurer son fonctionnement pour l’exercice 1996, payer les engagements sur budgets antérieurs pour réduire son endettement et couvrir les dépenses exceptionnelles.

1.3. Contributions

1.3.1. Exercice 1996

Les seuls versements de contributions au titre de l’exercice 1996 dont l’Organisation a bénéficié durant l’année se sont élevés à 1 138 790 004 F CFA soit 70,07% des prévisions et ainsi répartis :

ETATS-MEMBRES	SUR ARRIERES	SUR EXERCICE 1996	TOTAL
M A L I	(1) 109 795 424	(2) 400 367 847	510 163 271
MAURITANIE	0	74 319 914	74 319 914
SENEGAL	(3) 122 597 301	431 709 518	554 306 919
TOTAUX	232 392 725	906 397 279	1 138 790 004

- (1) Acompte versé par la MAURITANIE au titre des montants compensatoires dus au MALI (Avis réglement BICIS du 19.12.96).
- (2) Dont 300 367 847, et pour solde contribution du MALI, exercice 1996 (FAX Mandat de paiement - Budget National/MALI reçu le 31.12.96).
- (3) Reliquat et pour solde, contribution 1989.

1.3.2. Arriérés de contributions

Compte tenu des versements du Mali (510 163 271 F CFA), de la MAURITANIE (74 319 314 F CFA) et du SENEGAL (544 306 919 F CFA), les contributions dues à l'Organisation à la date du 31 Décembre 1996 s'élèvent à 1 139 542 112 F CFA.

TABLEAU ARRIERES DE CONTRIBUTION

ETATS-MEMBRES	SUR ARRIERES	SUR EXERCICE 1996	TOTAL
M A L I	445 497 293	0	445 497 293
MAURITANIE	326 532 351	267 512 568	594 044 919
SENEGAL	99 999 900	0	99 999 900
TOTAL	872 029 544	267 512 568	1 139 542 112

1.4. Redevances

Les redevances dues à l'O.M.V.S., après la mise en place du budget 1996 s'élevaient à 1 028 309 491 F CFA, dont la répartition était la suivante.

REDEVABLES	ARRIERES	REDEVANCES	TOTAL DU
. C.S.S. (S)	694 495 047*	159 364 305	853 859 352
. S.A.E.D. (S)	52 180 000	24 380 000	76 560 000
. SOCAS (S)	7 665 584	0	7 665 584
. SONEES/SDE (S)	29 172 028	15 520 071	44 692 099
. SONADER (RIM)	27 721 520	14 099 900	41 812 420
. SONELEC (RIM)	0	297 600	297 600
. E.D.M. (MALI)	1 310 058	1 305 378	2 615 436
. Agriculteur du Haut-Bassin.	403 500	403 500	807 000
TOTAUX	812 938 737	215 370 754	1 028 309 491

NB* : dont = 639 364 440 F CFA, au titre des exercices 1987, 1988, 1989 et 1991 et 55 130 607 F CFA, au titre du reliquat de 1995.

Depuis la mise en place du budget 1996, l'Organisation a reçu les réglements suivants :

1.4.1. Redevances 1996

* C.S.S. 110 987 305 F CFA + 17 142.08
 * E.D.M./MALI..... 1 305 378 F CFA

1.4.2. Arriérés de redevances

* C.S.S	55 130 607 F CFA
* SONEES	23 866 580 F CFA
* SOCAS	683 544 F CFA
* E.D.M./MALI	1 305 378 F CFA

REDEVANCE S	Ex. 1990 et Antér.	Exercice 1991	Exercice 1992	Exercice 1993	Exercice 1994	Exercice 1995	Exercice 1996	TOTAL DU
C.S.S.	639 364 440	Payé	Payé	Payé	Payé	Payé	57 142 085	696 506 525
SOCAS	5 477 244	1 641 500	Payé	Payé	-	-	-	7 118 844
SONEES/S.D.E	Payé	Payé	Payé	Payé	Payé	5 305 448	15 520 071	20 825 519
S.A.E.D.	Payé	Payé	4 160 000	4 160 000	19 500 000	24 380 000	19 828 900	72 028 900
SONADER	Payé	Payé	Payé	20 120	13 257 300	13 592 500	11 837 300	38 707 220
SONELEC	-	-	-	-	-	Payé	297 600	297 600
E.D.M.	-	-	-	-	4 680	Payé	Payé	4 680
AGRIC/H.B.	-	-	-	-	-	403 500	403 500	807 000
TOTAL	644 841 684	1 641 600	4 160 000	4 180 120	32 761 980	43 681 448	105 029 456	836 296 288

Compte tenu des versements effectués par la SONEES/S.D.E. (23 866 580 F CFA) et la SOCAS (683 544 F CFA), de E.D.M/MALI (2 610 756 F CFA), les usagers de l'eau régularisée restent devoir à l'Organisation, 836 296 288 F CFA.

1.5. Exécution du Budget Général de Fonctionnement

1.5.1. Haut-Commissariat

Sur les prévisions du budget 1996, du Haut-Commissariat arrêtées à 713 001 558 F CFA, les crédits engagés au 31 Décembre 1996 s'élèvent à 670 412 513 F CFA, soit 94,03% des inscriptions. Ces engagements ont été payés à concurrence de 615 378 140 F CFA soit 91,79% (ANNEXE II.).

1.5.1.1. CHAPITRE I.- Dépenses de Personnel

Inscrites pour 492 602 875 F CFA, les dépenses de Personnel ont été à l'occasion de transfert de crédits (cf. Décision de crédit n° 0021/ER/HC du 4.10.96, Décision n° 0022/O.M.V.S./PCM. du 7 Novembre 1996, Décision n° 0023/ER/HC du 31 Décembre 1996) portés à 501 242 875 F CFA et engagées à hauteur de 478 887 772 F CFA, soit 95,54%.

1.5.1.2. CHAPITRE II.- Dépenses de Matériel

D'une inscription initiale d'un montant de 140 505 700 F CFA; les dépenses de matériel, à la suite de transport de crédits (cf. Décisions de Transferts visées ci-dessus) ont été à 159 925 700 F CFA et engagées pour 151 762 483 F CFA, soit 94,90 %.

1.5.1.3. CHAPITRE III.- Dépenses d'Equipement

Inscrits pour 31 330 483 F CFA, les crédits de ce chapitre ont fait l'objet, à la faveur d'un remaniement (cf. Décisions de Transfert de Crédits visées au Chapitre I.), d'une réduction, ramenant ainsi les crédits à 27 720 483 F CFA, dont les engagements ont atteint 23 904 383 F CFA soit 86,23%, avec des paiements correspondants de 9 818 239 F CFA soit 41,07%.

1.5.1.4. CHAPITRE IV.- Autres Dépenses

Inscrites pour 20 617 500 F CFA, les crédits de ce chapitre, comme précédemment ont été revus à la baisse (cf. Décisions de Transferts de crédits déjà visées ci-haut) ramenant ainsi leur montant à 15 167 500 F CFA, dont les engagements ont atteint 9 669 375 F CFA soit, 63,75% avec des paiements correspondants de 5 422 800 F CFA soit 43,92%.

1.5.1.5. CHAPITRE V.- PROVISIONS

Inscrits pour 27 945 000 F CFA et essentiellement destinés à la caravane des jeunes, les crédits de ce chapitre par défaut de trésorerie ont été à la faveur d'un remaniement ont été ramenés à 8 945 000 F CFA et engagés pour 6 118 500 F CFA, soit 69,18%, et totalement payés.

1.5.2. Budget des Structures Provisoires d'Exploitation des Barrages.

Décembre
Exécution au 31 Octobre 1996*

Pour l'exercice 1996, le budget de fonctionnement des Structures Provisoires d'Exploitation des Barrages arrêté à 897 526 528 F CFA est réparti comme suit, entre les différentes unités :

-	Cellule Provisoire d'Exploitation des Barrages	59 077 994
-	Struct. Prov. d'Exp. Bar. de DIAMA.	58 110 419
-	Structure Provisoire d'Exploitation du Barrage de Manantali	580 338 115

Les ressources prévues pour l'exécution de ce budget sont les suivantes :

-	Redevances d'eau	217 318 139
-	Financement extérieur (KFW1 et KFW2).	192 300 000
-	Avances à consentir par les Etats-Membres	460 908 389
-	Participation du personnel des Structures et des tiers (DIAMA, et MANANTALI), aux charges locatives logements, eau et électricité	27 000 000
<hr/>		
<u>TOTAL RESSOURCES</u>		897 526 528 FCFA

Décembre
Au 31 Octobre 1996, l'exécution des crédits du budget 1996 des Structures Provisoires d'Exploitation des Barrages a atteint ~~602 519 735 F CFA~~ soit 67,13%, les paiements quant à eux se sont élevés à ~~452 413 632 F CFA~~, soit 75,08%. *74,01%*

~~* 27/10/96~~ *478 888 15*

***NB :** L'excentricité des Structures Provisoires de Barrages n'a pas permis d'obtenir à temps leur état d'exécution du Budget 1996 au 31 Décembre. Toutefois, les documents actualisés seront mis à la disposition des Etats-Membres au cours de la Session.

L'exécution du budget des Structures Provisoires d'Exploitation des Barrages est récapitulée ci-dessous, par structure.

STRUCTURES	CREDITS BUDGET 1996	ENGAGEMENTS	RELIQUAT	TAUX %	PAIEMENTS	% PAIEM.
C.P.E.B/ROSSO	59 077 994	43 443 444 49 690 736	9 834 572 9 387 258	83,35 84,11	47 042 469 44 490 931	89,53
SPEB/DIAMA	258 110 419	187 726 262 173 910 969	90 384 557 84 199 450	73,00 67,37	137 682 475 145 536 195	83,4
SPEB/MANANTALI	580 338 115	427 343 656 378 918 030	152 988 659 201 420 085	73,64 65,29	2 94 358 237 262 386 506	69,24
TOTAUX	897 526 528	602 519 735	295 006 793	67,13	452 413 632	75,08

Le niveau d'exécution du budget des Structures des barrages tel qu'il ressort du tableau ci-dessus, est correct, si l'on tenait compte des difficultés de trésorerie durant lesquelles l'Organisation a été confrontée durant l'année 1996.

L'exécution des crédits de chaque unité prise séparément est présentée en détail dans les pages ci-après:

1.5.3. Cellule d'Exploitation des Barrages/Rosso

Le budget de la Cellule Provisoire d'Exploitation des Barrages arrêté pour l'exercice 1996 à 59 077 994 F CFA a été exécuté à hauteur de 84,11%, soit un total d'engagements de 49 690 736 F CFA. Les paiements se sont élevés à 44 490 931 F CFA, soit 89,53% - (ANNEXE III).

CHAPITRES	CREDITS BUDGET 1996	ENGAGEMENTS	RELIQUAT CREDITS	TAUX %	PAIEMENTS	§ PAIEM.
CHAP. I- Dép. de Pers.	42 927 994	35 919 228	7 008 766	83,67	33 644 580	93,66
CHAP. II.- Dép. de Mat.	13 850 000	11 769 508	2 280 492	85	10 846 351	92,15
CHAP.III.- Dép.d'Equip.	2 300 000	2 002 000	298 000	87,05	-	0
TOTAUX	59 077 994	49 690 736	9 387 258	84,11	44 490 931	89,53

1.5.3.1. CHAPITRE I.- Dépenses de Personnel

Inscrites pour 42 927 994 F CFA, les dépenses de personnel ont été engagées à hauteur de 35 919 228 F CFA soit 83,67%; les paiements ont eux, atteint le montant de 33 644 351 F CFA soit 93,66%.

1.5.4. Structure Provisoire d'Exploitation du Barrage de DIAMA

Le budget de la Structure Provisoire d'Exploitation du Barrage de DIAMA arrêté à 258 110 419 F CFA, a été exécuté, au 31 Octobre 1996 à hauteur de 173 910 969 F CFA soit 67,37%, les paiements eux se sont élevés à 145 536 195 F CFA soit 84% - (ANNEXE IV).

TABLEAU RECAPITULATIF/MANANTALI

EXECUTION AU 31.10.96

RUBRIQUES	INSCRIPTION INITIALE	ENGAGEMENTS	RELIQUAT CREDITS	TAUX %	PAIEMENTS	TAUX %
CHAP. I - Dépenses de Personnel.	257 018 115	187 203 384	69 814 731	72,84	177 179 255	94,6
CHAP. II.- Dépenses de Matériel.	66 850 000	44 455 175	22 394 825	65,5	38 417 780	86,4
CHAP.III.- Dépenses d'Equipement	41 170 000	8 133 390	33 036 110	19,7	8 133 890	100
CHAP.IV.- Entretien Réparation des Ouvrages.	215 300 000	139 125 581	76 174 419	64,62	38 655 581	27,7
CHAP. V.- Stage/ Formation.	0	76 174 419	0	0	0	0
TOTAUX	580 338 115	378 918 030	201 420 085	65,29	262 386 506	69,24

Si l'on tenait compte de la situation de trésorerie de l'O.M.V.S. pour l'exercice 1996, l'exécution du budget de MANANTALI peut être considérée comme normale.

1.5.6. Comparaison entre l'exécution des Budgets de fonctionnement du Haut-Commissariat et des Structures d'Exploitation des Barrages.

Pour mieux apprécier les écarts des taux d'exécution entre le Haut-Commissariat et les Structures Provisoires d'EXPloitation des Barrages, un tableau récapitulatif a été confectionné à cet effet (Voir ANNEXE VI).

L'on peut d'ores et déjà dire, que la différence des taux d'exécution entre les unités décrites, se situe au niveau des dépenses de personnel pour le Haut-Commissariat, et les dépenses de matériel, d'équipement et d'entretien des ouvrages, pour les Structures Provisoires d'Exploitation des Barrages (en dehors de la Cellule Provisoire d'Exploitation des Barrages de Rosso).

1.6. Situation de Trésorerie

Il ressort de la situation d'exécution du budget général de fonctionnement, exercice 1996, que l'O.M.V.S. a eu à payer pour 1 100 401 382 F CFA dont, 615 387 140 F CFA au 31 Décembre 1996 pour le Haut-Commissariat et 485 014 242 F CFA pour les Structures Provisoires d'Exploitation des Barrages au 31 Octobre 1996 et ainsi répartis :

- 44 490 931 F CFA pour la C.P.E.B./ROSSO;
- 145 536 195 F CFA pour la S.P.E.B./DIAMA,
- 262 536 506 F CFA pour la S.P.E.B./MANANTALI.
(Financement extérieur KFW1 et KFW2, ayant participé pour 35 182 590 F CFA, soit 18,29% des prévisions de l'engagement financier de la KFW).

En outre, l'O.M.V.S. a, dans le cadre de l'apurement progressif de son endettement aussi bien des dépenses relevant des exercices antérieurs que celles se rapportant à la période complémentaire (budget 1995), réglé des dépenses pour un montant de 169 518 216 F CFA.

Elle a également assuré la prise en charge de dépenses exceptionnelles pour un montant de 84 304 844 F CFA imputés, sur autorisation du Président du Conseil des Ministres au Fonds Spécial (Décision N° 0020/OMVS/CM du 19 Août 1996).

L'O.M.V.S. a aussi, assuré, les paiements directs à partir de DAKAR, de dépenses au profit des Structures Provisoires d'Exploitation des Barrages pour un montant de 50 203 524 F CFA ainsi répartis :

- C.P.E.B./ROSSO	21 545 221
- S.P.E.B./DIAMA	18 150 986
- S.P.E.B./MANANTALI	10 507 317

Enfin, l'O.M.V.S. a eu à régler des frais et agios bancaires, pour un montant de 10 880 895 F CFA, consécutifs aux découverts bancaires tirés sur le compte général de fonctionnement pour le paiement des salaires du Haut-Commissariat, des Structures Provisoires d'Exploitation des Barrages et le fonctionnement.

Le total des paiements s'élève donc à 1 415 308 861F CFA.

Or, comme indiqué plus haut, l'O.M.V.S. n'a reçu que 1 405 742 427 F CFA, il en est donc résulté, de toute évidence pour l'Organisation des difficultés de trésorerie extrêmement aigues qui n'ont pu être en partie jugulées que grâce aux recours systématiques, malheureusement devenus règle, aux découverts bancaires dont le montant au 30 Novembre 1996 avait atteint plus de 65 923 127 F CFA pour le Compte Général. Cette pénible situation avait par ailleurs paralysé l'Organisation et s'est traduite par le non paiement à temps des salaires du personnel et le blocage du fonctionnement pour les mois de Mai et de Juin 1996, le plafond des découverts bancaires autorisé par la BICIS ayant été largement dépassé.

SITUATION DES COMPTES BANCAIRES DE L'O.M.V.S.

AU 31.12.96

DESIGNATION DES COMPTES	NUMERO	BANQUE	SOLDE
- Cpte général de fonctionnement	9520774 200/95	BICIS/DAKAR	+ 240 512 977*
- Cpte Redevances	9520777 260/33	-"-	- 15 218 123
- Cpte Spécial	9520774 210/65	-"-	+ 834 597

Outre, les comptes ci-dessus alimentés par les ressources propres de l'O.M.V.S., d'autres sont couverts, au nom de l'Organisation mais fonctionnent sur les fonds affectés à des programmes financés par des partenaires extérieurs. Il s'agit des comptes ci-après :

DESIGNATION DES COMPTES	N U M E R O	B A N Q U E	S O L D E
- Cpte "Programme de Communication (Fondation FORD)."	9520776110-88	BICIS/DAKAR -" -	+ 342 334
- Cpte Préparation du Projet Energie PPF/Banque Mondiale.	9520777 910/23	-" -	+ 510 317

* Compte tenu versement en fin d'année du reliquat de la contribution du MALI pour l'exercice 1996.

La situation que l'O.M.V.S. vit depuis plusieurs années, est que non seulement les versements de contributions et les redevances se font à compte goutte, mais aussi et surtout, que ces mêmes versements proviennent à l'Organisation soit six mois après l'adoption du budget, ou en fin d'année budgétaire.

L'irrégularité et le retard des versements de contributions et des redevances ne permettent en aucun cas une gestion efficace de la trésorerie, ni la confection de plan de trésorerie à fortiori à assurer un suivi efficient de l'exécution budgétaire.

Cet état de fait, contraint l'Organisation à procéder à des arbitrages d'une extrême complexité entre le paiement des salaires, dépenses incompressibles, le fonctionnement du Haut-Commissariat et des Structures Provisoires d'Exploitation des Barrages, la satisfaction des lettres de mises en demeure servies par des huissiers, de Docteurs et de Centres Hospitaliers et la prise en charge des dépenses exceptionnelles, jugées pressantes.

1.6.1. Endettement de l'O.M.V.S. au 31.10.96.

De 842 503 684 F CFA au 30 Juin 1996, l'endettement de l'O.M.V.S. a été ramené à 672 985 468 F CFA accusant une diminution nette de 190 481 784 FCFA (cf.tableau en ANNEXE VII).

Répartition endettement O.M.V.S.

- Haut-Commissariat	533 491 185
- C.P.E.B./ROSSO	6 000 000
- S.P.E.B./DIAMA	108 494 283
- S.P.E.B./MANANTALI	25 000 000

TOTAL	672 985 468

1.6.2. Fonds Spécial

Au 31 Octobre 1996, le compte du Fonds Spécial de l'O.M.V.S. présente un solde créditeur de 821 321 717 F CFA, le détail des opérations imputées au dit compte sur autorisation du Président du Conseil des Ministres, est donné en (ANNEXE VIII).

1.6.6. Autres Activités

*** Comptes de Gestion 1994**

Les réponses aux observations du Commissaire aux Comptes sur la gestion 1994 lui ont été transmises.

*** Comptes de Gestion 1995**

Le Haut-Commissariat a communiqué au Commissaire aux Comptes, les comptes de gestion pour l'exercice 1995.

II.- GESTION ADMINISTRATIVE

2.1. Etablissements Sociaux

2.1.1. Caisse de Sécurité Sociale

Au niveau de l'Etat-Siège, les cotisations au titre de cette rubrique, sont régulièrement versées.

2.1.2. Fonds National de Retraite du Sénégal et Caisse de Retraite du Mali.

Institutions d'affiliation des fonctionnaires détachés, la situation des arriérés antérieurs à 1993, faute de trésorerie, n'a pas encore malheureusement enregistré d'évolution.

Les cotisations au titre de 1994, 1995 et les encours de 1996 sont régulièrement versés.

Toutefois, il y a lieu de signaler que les arriérés auprès des Organismes Sociaux ne cessent d'augmenter, du fait du non paiement des contributions et des redevances. Cette situation préoccupante, particulièrement pour ceux déjà admis à la retraite et qui ne perçoivent pas encore de pension.

Le détail de la situation de l'endettement de l'O.M.V.S. vis-à-vis des établissements sociaux est donné en annexe.

2.2. Recrutement

Un seul poste a fait l'objet d'un nouveau recrutement, il s'agit du poste de secrétaire dactylographe à la Cellule Provisoire d'Exploitation des Barrages à ROSSO.

2.3. Pourvoi de Postes Vacants

Les remplacements aux postes vacants suivants ont été opérés :

2.3.1. HAUT-COMMISSARIAT

2.3.1.1. CADRES (05)

- Chef de Division de la Comptabilité (Mali) (SAC)
- Chef de Division du Personnel (Sénégal) (SAC)
- Expert Agronomiste (Mali) (DDC)
- Expert Analyste des données hydrogéologiques (DIR) (Sénégal)
- Expert Agronome (Mauritanie) (DDC)

L'expert hydroagricole (DDC) nommé, s'est désisté pour des raisons personnelles. (Mauritanie)

2.3.2. S.P.E.B./DIAMA

- Pourvoi du poste de Comptable (agent d'exécution), après appel de candidatures dans le pays siège.

2.3.3. S.P.E.B./MANANTALI

2.3.3.1. C A D R E (01)

- Pourvoi du poste de Comptable (agent d'exécution) après appel de candidatures dans le pays siège.

2.3.3. S.P.E.B./MANANTALI

- Chef de la Division Administrative et Financière (Sénégal)
- Chef de la Cellule, de Limnologie. (Manantali)

2.3.3.2. AGENTS D'EXECUTION (03)

- Responsable du bureau de liaison de Manantali à Bamako.
- Ouvrier mécanicien à MANANTALI
- Dactylographe/Standardiste à MANANTALI.

Pour MANANTALI, il a été noté la démission d'un comptable, la procédure pour son remplacement est en cours. *pourquoi ?*

2.4. Avancement et Reclassement

Les Commissions d'Avancement et de Reclassement mise en place tant au niveau du Haut-Commissariat, de DIAMA que de MANANTALI se sont réunies et ont examiné les dossiers soumis à leur appréciation.

Les rapports présentés au Haut-Commissaire ont fait l'objet de décisions et les droits réglés.

-	Haut-Commissariat	9 464 184
-	S.P.E.B. DIAMA	5 353 653
-	MANANTALI	4 826 742

	<u>TOTAL</u>	19 644 621

Les dépenses consécutives aux mesures d'Avancement et de Reclassement, soit 19 644 621 F CFA, se rapportant à des exercices antérieurs, et qui n'avaient pu être exécutées, faute de trésorerie, ont été imputées au Fonds Spécial.

2.5. Départs à la Retraite (10)

Les départs suivants à la retraite ont été constatés et les droits correspondants versés aux ayants-droits.

2.5.1. HAUT-COMMISSARIAT

2.5.1.1. CADRES (02)

. Maliens :

02 : Chef de Division Comptable/SAC
Expert en Centrale/DIR *OK*
reactions au Mali attendue ?

2.5.1.2. AGENTS D'EXECUTION (08)

2.5.1.2.1. HAUT-COMMISSARIAT (04)

2.5.1.2.3. S.P.E.B./DIAMA (03)

2.5.1.2.4. S.P.E.B./MANANTALI (01)

2.6. D E C E S (01)

Le décès d'une secrétaire a été enregistré ; le capital de décès au profit des héritiers n'a pas encore été réglé.

Du fait du niveau élevé des arriérés vis-à-vis des Institutions de Retraite d'anciens agents de l'Organisation vivent une situation extrêmement éprouvante en raison du refus des Institutions de Retraite de liquider et de payer leurs pensions, pour arriérés dûs par l'O.M.V.S. C'est ici le lieu d'attirer tout particulièrement l'attention des Etats-Membres pour qu'une solution définitive soit apportée à ce dossier, de crainte, comme quelques malheureux cas recensés (décès de travailleurs sans avoir perçu une seule fois leurs pensions, après de loyaux et bons services à l'Organisation), que de pareilles situations ne se reproduisent.

2.7. Effectifs de l'O.M.V.S. au 31 Octobre 1996

A la date du 31 Octobre 1996, l'O.M.V.S. compte comme effectifs 225 agents répartis selon le tableau ci-dessus.

Postes réellement pourvus

	CADRES			AGTS EXECUT.	Total
	Mali	Mauritanie	Sénégal		
HAUT-COMMIS.	10	14	11	59	94
C.P.E.B.	1	0	1	10	12
SPEB/DIAMA	1	2	3	28	34
SPEB/MANANTALI	8	3	3	71	85
TOTAL	20	19	18	168	225

2. Postes vacants

2.1. HAUT-COMMISSARIAT

2.1.1. CADRES (2)

- . Expert Hydroagricole/DDC (Mauritanie)
- . Experts en Centrales/DIR (Mali)

2.1.2. Agents d'exécution (06)

2.2. S.P.E.B./MANANTALI

2.2.1. AGENTS D'EXECUTION (01)

- . 1 Comptable

2.8. Approvisionnement et Service

La situation financière de l'Organisation n'a pas permis de passer de marché.

Au titre des nouvelles acquisitions (Chapitre III -Equipement), seul le véhicule du Directeur du Département des Investissements et de la Dette a pu être acheté et soldé par traites avalisées.

2.9. Mission de Contrôles Administratifs et Financiers

Les missions de Contrôles Administratifs et Financiers ont été menées en direction des Structures Provisoires d'Exploitation des Barrages. *et les rapport(s) ?*

ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

- ANNEXE I. - Ressources et Emplois au 31 Décembre 1996
- ANNEXE II. - Etat d'exécution du Budget du Haut-Commissariat au 31 Décembre 1996.
- ANNEXE III. - Etat d'exécution du Budget de la Cellule d'Exploitation des Barrages/ROSSO au 31 Octobre 1996.
- ANNEXE IV. - Etat d'exécution du Budget de la S.P.E.B./DIAMA au 30 Novembre 1996
- ANNEXE V. - Etat d'exécution de la S.P.E.B./MANANTALI au 31 Octobre 1996
- ANNEXE VI. - Tableau comparatif de l'exécution du Budget du Haut-Commissariat au 31 Décembre 1996 et des Structures au 31 Octobre 1996.
- ANNEXE VII. - Endettement de l'O.M.V.S. au 31 Décembre 1996
- ANNEXE VIII. - Situation Fonds Spécial au 31 Décembre 1996
-

ANNEXE I

TABLEAU RESSOURCES/EMPLOIS AU 31 DECEMBRE 1996

R E S S O U R C E S		E M P L O I S	
- Soldes créditeurs des cptes bancaires au 1.1.96.	<u>234 026 691</u>	- Apurement négatif du cpte général au 1.1.96.	-
. Cpte Général	67 688 193	- Apurement solde négatif du Cpte redevances.	-
. Cpte Redevances	166 338 498	- Paiem.s/budget 96 Haut-Commissariat	615 387 140
- Recettes du Budget 96	<u>1 092 363 593</u> (1)	- Paiement s/budget 96 Struct. d'Exploitation	485 014 242 (2)
. Contributions	906 397 279	- Paiement au titre des exercices antérieurs :	
. Redevances d'eau	112 292 683	. Haut-Comis.	169 518 216
. Financ. extérieur (Manantali)	<u>35 182 590</u>	. Structures	50 203 524
*KFW1 32 148 700		- Paiements en 1996 au titre du Fonds Spécial.	84 304 844
*KFW2 3 850 690			
- Part. Eau, Electr. Locat.	38 491 041		
. Recettes au titre des exercices antérieurs.	313 378 834	- Prêts et Avances au Personnel.	-
. Arriérés de contributions.	232 392 725	- Rembts empruntés sur Fonds affectés.	-
. Arriérés de redevances d'eau.	80 986 109	- Agios et frais bancaires	10 880 895
Solde positif	<u>834 597</u>	<u>Total des paiements</u>	<u>1 415 308 861</u>
Cpte Spécial	<u>834 597</u>	- Solde cptes :	
	-----	. Cpte Général	+ 240 512 977
		. Cpte Redevances	- 15 218 123
TOTAL RESSOURCES	1 640 603 715	TOTAL EMPLOIS	1 640 603 715

NB : (1) Le reliquat de la contribution du MALI budget 1996, intervenu en fin d'année, n'a pas été totalement utilisé; toutefois, il servira en partie, à régler les dépenses engagées 1996 et non mandatées, au courant de l'année 1997.

(2) : Les paiements au titre du budget des S.P.E. Barrages, ne tiennent pas compte des règlements relatifs aux dépenses de matériel

Equipement et Entretien des Ouvrages.

RUBRIQUES	Inscription initiale	Inscription remaniée	Engagements cumulés	Soilde	% d'exécution	Paiements	Ecart entre Eng. & paiem.	% de Paiemt
CHAP.I DEPENSES DE PERSONNEL	492 602 875	501 242 875	478 887 772	22 355 103	95,54%	456 241 971	22 645 801	95,27
PAR.1/A CONSEIL DES MINISTRES	15 240 000	7 740 000	5 807 815	1 932 185	38,11%	5 650 000	157 815	97,28
Art.9 Indemnités de mission	14 440 000	6 940 000	5 650 000	1 290 000	81,41%	5 650 000	0	100,00
Art.11 Heures supplémentaires	800 000	800 000	157 815	642 185	19,73%	157 815	0	100,00
PAR.2/B CONTROLE FINANCIER	7 264 778	7 432 076	7 430 077	1 999	99,97%	6 773 461	656 616	91,16
Art.1 Salaires et accessoires	3 792 807	3 960 105	3 960 105	0	100,00%	3 303 489	656 616	83,42
Art.2 Indemnités de fonction	660 000	660 000	660 000	0	100,00%	660 000	0	100,00
Art.3 Indemnités de logement	2 346 000	2 346 000	2 346 000	0	100,00%	2 346 000	0	100,00
Art.5 Allocations familiales	465 971	465 971	463 972	1 999	99,57%	463 972	0	100,00
PAR.2 HAUT COMMISSARIAT	55 886 610	57 234 822	57 087 717	147 105	99,74%	55 968 881	1 118 836	98,04
Art.1 Salaires et accessoires	46 992 859	48 242 571	48 242 571	0	100,00%	47 123 735	1 118 836	97,68
ART.2 Indemnités de fonction	2 520 000	2 618 500	2 618 500	0	100,00%	2 618 500	0	100,00
ART.3 Indemnités de logement	5 934 000	5 934 000	5 929 016	4 984	99,92%	5 929 016	0	100,00
Art.5 Allocations familiales	439 751	439 751	297 630	142 121	67,68%	297 630	0	100,00
PAR.4 SERV.ADMIN.ET COMPTABLE	194 185 352	213 788 066	202 291 999	11 496 067	94,62%	190 761 383	11 530 616	94,30
Art.1 Salaires et accessoires	93 867 749	88 867 749	84 866 729	4 001 020	90,41%	79 378 079	5 488 650	93,53
Art.2 Indemnités de fonction	1 860 000	1 860 000	1 724 333	135 667	92,71%	1 724 333	0	100,00
Art.3 Indemnités de logement	7 548 600	7 548 600	6 874 892	673 708	91,08%	6 874 892	0	100,00
Art.4 Indemnités kilométr.	1 104 000	1 104 000	987 466	116 534	89,44%	987 466	0	100,00
Art.5 Allocations familiales	1 443 977	1 443 977	1 262 236	181 741	87,41%	1 262 236	0	100,00
Art.7 Contrib.Pensions IPRES	9 816 616	11 779 330	11 779 330	0	100,00%	11 779 330	0	100,00
Art.8 Cotis.Caisse Secu.Soc.	6 544 410	6 544 410	2 764 800	3 779 610	42,25%	2 764 800	0	100,00
Art.9 Indemnités de mission	40 000 000	53 000 000	52 615 000	385 000	99,27%	52 615 000	0	100,00
Art.11 Heures supplémentaires	2 000 000	1 500 000	921 612	578 388	61,44%	921 612	0	100,00
Art.13 Hospitalis. et soins médic.	30 000 000	40 140 000	38 495 601	1 644 399	95,90%	32 453 635	6 041 966	84,30

RUBRIQUES	Inscription initiale	Inscription remaniée	Engagements cumulés	Solde	% d'exécution	Paiements	Ecart entre Eng. & paiem.	% de Paiemt
PAR.5 CENTRE REG. DE DOCUMENT.	37 370 945	39 432 473	36 114 308	3 318 165	91,59%	34 326 842	1 787 466	95,05
Art.1 Salaires et accessoires	26 403 616	28 465 144	28 465 144	0	100,00%	26 688 678	1 776 466	93,76
Art.2 Indemnités de fonction	1 020 000	1 020 000	1 016 000	4 000	99,61%	1 016 000	0	100,00
Art.3 Indemnités de logement	4 567 800	4 567 800	4 543 160	24 640	99,46%	4 543 160	0	100,00
Art.4 Indemnités kilométr.	828 000	828 000	828 000	0	100,00%	828 000	0	100,00
Art.5 Allocations familiales	993 575	993 575	974 604	18 971	98,09%	974 604	0	100,00
Art.7 Contrib.Pensions IPRES	1 716 140	1 716 140		1 716 140	0,00%		0	0,00
Art.8 Cotis.Caisse Secu.Soc.	1 191 814	1 191 814	100 800	1 091 014	8,46%	100 800	0	100,00
Art.13 Hospilis.et soins médic.	650 000	650 000	186 600	463 400	28,71%	175 600	11 000	94,11
PAR.7 DEPT.INFRASTR.REGIONALE	85 804 207	80 404 974	77 458 190	2 946 784	96,34%	73 803 065	3 655 125	95,28
Art.1 Salaires et accessoires	60 778 958	56 186 258	53 599 544	2 586 714	95,40%	49 944 419	3 655 125	93,18
Art.2 Indemnités de fonction	3 840 000	3 690 000	3 595 499	94 501	97,44%	3 595 499	0	100,00
Art.3 Indemnités de logement	17 608 800	16 608 800	16 586 123	22 677	99,86%	16 586 123	0	100,00
Art.4 Indemnités kilométriques	1 932 000	2 275 467	2 275 467	0	100,00%	2 275 467	0	100,00
Art.5 Allocations familiales	1 644 449	1 644 449	1 401 557	242 892	85,23%	1 401 557	0	100,00
PAR.8 DEPT.INV.ET DETTE	33 627 760	33 644 627	31 901 469	1 743 158	94,82%	31 409 259	492 210	98,46
Art.1 Salaires et accessoires	24 800 309	24 800 309	23 162 383	1 637 926	93,40%	22 670 173	492 210	97,87
Art.2 Indemnités de fonction	1 260 000	1 260 000	1 253 141	6 859	99,46%	1 253 141	0	100,00
Art.3 Indemnités de logement	6 265 200	6 265 200	6 222 217	42 983	99,31%	6 222 217	0	100,00
Art.4 Indemnités kilométriques	828 000	844 867	844 867	0	100,00%	844 867	0	100,00
Art.5 Allocations familiales	474 251	474 251	418 861	55 390	88,32%	418 861	0	100,00
PAR.9 DEPT.DEV.ET COORDINATION	44 971 514	42 059 157	41 468 224	590 933	98,59%	40 021 236	1 446 988	96,51
Art.1 salaires et accessoires	32 090 298	30 590 298	30 470 752	119 546	99,61%	29 023 764	1 446 988	95,25
Art.2 Indemnités de fonction	1 740 000	1 501 666	1 501 666	0	100,00%	1 501 666	0	100,00
Art.3 Indemnités de logement	9 246 000	8 246 000	7 774 613	471 387	94,28%	7 774 613	0	100,00
Art.4 Indemnités kilométriques	1 380 000	1 127 000	1 127 000	0	100,00%	1 127 000	0	100,00
Art.5 Allocations familiales	515 216	594 193	594 193	0	100,00%	594 193	0	100,00

RUBRIQUES	Inscription initiale	Inscription remaniée	Engagements cumulés	Solde	% d'exécution	Paiements	Ecart entre Eng. & paiem.	% de Paiemt
PAR.10 SERV.COMM.ET RELAT.EXT.	18 251 709	19 506 680	19 327 973	178 707	99,08%	17 527 844	1 800 129	90,69
Art.1 salaires et accessoires	13 675 983	14 930 954	14 930 954	0	100,00%	13 130 825	1 800 129	87,94
Art.2 Indemnités de fonction	600 000	600 000	580 000	20 000	96,67%	580 000	0	100,00
Art.3 Indemnités de logement	3 077 400	3 077 400	2 953 200	124 200	95,96%	2 953 200	0	100,00
Art.4 Indemnités kilométriques	552 000	552 000	529 000	23 000	95,83%	529 000	0	100,00
Art.5 Allocations familiales	346 326	346 326	334 819	11 507	96,68%	334 819	0	100,00
CHAP.II DEPENSES DE MATERIEL	140 505 700	159 925 700	151 762 483	8 163 217	94,90%	138 891 855	12 870 628	91,52
PAR.1/A CONSEIL DES MINISTRES	15 065 000	9 003 000	7 585 430	1 417 570	84,25%	7 585 430	0	100,00
Art.1 Fournitures de bureau	700 000	400 000	116 000	284 000	16,57%	116 000	0	100,00
Art.10 Frais de transport	10 000 000	6 238 000	5 572 800	665 200	89,34%	5 572 800	0	100,00
Art.11 Frais location salles	540 000	40 000			0,00%		0,00	
Art.15 Frais de réception	3 825 000	2 325 000	1 896 630	428 370	81,58%	1 896 630	0	100,00
PAR.2 HAUT COMMISSARIAT	13 184 200	15 184 200	13 573 999	1 610 201	89,40%	11 709 199	1 864 800	86,26
ART.3 Eau,électricité	4 000 000	6 000 000	4 798 437	1 201 563	79,97%	4 798 437	0	100,00
Art.12 Location logement	7 459 200	7 459 200	7 459 200	0	100,00%	5 594 400	1 864 800	75,00
Art.15 Frais de réception	1 725 000	1 725 000	1 316 362	408 638	76,31%	1 316 362	0	100,00
PAR.4 SERV.ADMIN.ET COMTABLE	107 243 000	129 925 000	126 970 032	2 954 968	97,73%	117 376 504	9 593 528	92,44
Art.1 Fournitures de bureau	4 600 000	4 600 000	3 508 136	1 091 864	76,26%	3 508 136	0	100,00
Art.3 Eau,électricité	10 000 000	10 000 000	9 906 208	93 792	99,06%	9 906 208	0	100,00
Art.4 Téléphone,télex,corresp.	23 000 000	25 000 000	24 406 889	593 111	97,63%	22 592 821	1 814 068	92,57
Art.5 Entretien bureau,mobilier	7 000 000	10 562 000	10 402 421	159 579	98,49%	9 983 721	418 700	95,97
Art.7 Entretien,repar.véhicules	5 000 000	11 500 000	11 459 435	40 565	99,65%	11 431 525	27 910	99,76
Art.8 Carburant et lubrifiant	17 940 000	18 560 000	18 386 472	173 528	99,07%	18 386 472	0	100,00
Art.9 Assurances	6 000 000	6 000 000	6 000 000	0	100,00%		6 000 000	0,00
Art.10 Frais de transport	30 000 000	40 000 000	39 647 621	352 379	99,12%	39 647 621	0	100,00
Art.13 Habillement du personnel	1 495 000	1 495 000	1 332 850	162 150	89,15%		1 332 850	0,00
Art.15 Prestations serv. rendus	2 208 000	2 208 000	1 920 000	288 000	86,96%	1 920 000	0	100,00

ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR DU FLEUVE SENEGAL

CELLULE PROVISOIRE D'EXPLOITATION DES BARRAGES

BUDGET 1996 :ETAT D'EXECUTION AU 31 OCTOBRE 1996

RUBRIQUES BUDGETAIRES	INSCRIPT.	INSCRIPT. REMANIERE	ENGAGEMENTS	RELIQUAT CREDITS	TAUX	PAIEMENTS	TAUX
I.- PERSONNEL	42 927 994	-	35 919 228	7 008 766	83,67	33 644 580	93,66
1. Salaire et Access.	31 304 673	29 504 673	23 576 705	5 927 968	79,90	21 859 532	92,71
2. Indem. de Fonction	540 000	-	432 000	108 000	80,00	432 000	100
5. Alloc. Familiales	283 321	-	178 997	104 324	63,17	178 997	100
7. Pension	350 000	-	264 027	85 973	75,43	-	0,00
8. C.N.S.S.	1 450 000	1 200 000	889 915	310 085	74,15	596 467	67,02
9. Frais Déplacements	6 500 000	8 000 000	7 720 000	280 000	96,5	7 720 000	100
11. Heures supplémen.	500 000	350 000	252 020	97 980	72,01	252 020	100
12. Hosp. Soins Médic.	2 000 000	2 700 000	2 605 564	94 436	96,50	2 605 564	92,15
II.- DEP. DE MATERIEL	13 850 000	-	11 769 508	2 080 492	84,97	10 846 351	92,15
1. Fourn. Bureaux	1 000 000	800 000	669 558	130 442	83,69	669 558	-
2. Abonn. Revues	100 000	25 000	-	25 000	0,00	-	-
3. Eaux, Electricité	1 200 000	-	749 458	450 542	62,46	749 458	100
4. Téléphone - Fax	2 000 000	1 500 000	1 008 652	491 348	67,24	1 008 652	100
5. Entret. Bureaux	500 000	-	267 871	232 129	53,58	267 871	100
7. Entret. Parc Auto	1 500 000	1 800 000	1 736 643	63 357	96,48	1 736 643	100
8. Carburant Lubrif.	2 500 000	2 975 000	2 934 171	40 829	98,62	2 343 262	79,87
9. Assurances	350 000	-	332 248	17 752	94,93	-	0,00
10. Frais de Transport	2 500 000	4 000 000	3 968 704	31 296	99,21	3 968 704	100
13. Habillement Pers.	500 000	-	-	500 000	0,00	-	0,00
14. Grosses Réparations	1 200 000	50 000	-	50 000	0,00	-	0,00
15. Frais de Réception	500 000	150 000	102 203	47 797	68,13	102 203	100
A REPORTER	56 777 994						

RUBRIQUES BUDGETAIRES	INSCRIPT.	INSCRIPT. REMANIEE	ENGAGEMENTS	RELIQUAT CREDITS	TAUX	PAIEMENTS	TAUX
<u>REPORT</u>	<u>56 777 994</u>						
III.- EQUIPEMENT	<u>2 300 000</u>	-	<u>2 002 000</u>	<u>298 000</u>	<u>87,05</u>	-	<u>0,00</u>
- Acquisition Micro Ordinateur.	2 300 000		2 002 000	298 000	87,05		0,00
TOTAL GENERAL	59 077 994		49 690 736	9 367 258	84,11	44 490 931	89,53

ANNEXE IV

ETAT D'EXECUTION
BUDGET 96 ARRETE AU 30 NOVEMBRE 1996STRUCTURE D'EXPLOITATION
BARRAGE DE DIAMA

ART.	DESIGNATION	INSCRIPTION AU BUDGET	INSCRIPTION REMANIEE	ENGAGEMENTS	RELIGAT CREDITS	TAUX	PAIEMENTS	TAUX	
01	CHAP. I. DEPENSE DU PERSONNEL	109 588 419	86 503 593	21 084 026	60,75	86 496 665	57,73		
01	SALAIRES & ACCESSOIRES	73 635 005	70 695 005	57 947 757	12 747 248	61,36	57 947 757	100	
02	INDEMNITES DE FONCTION	1 587 000		1 448 558	138 442	91,28	1 448 558	100	
03	INDEMNITES DE SUJETIONS P.	6 265 200		5 150 620	1 114 580	52,21	5 150 620	100	
04	INDEMNITES KILOMETRIQUES	1 380 000		1 072 570	307 430	77,72	1 072 576	100	
05	PRESTATIONS FAMILIALES	748 214		579 170	169 044	77,41	579 170	60,00	
07	COTISATIONS PENSION & IPRES	5 000 000		3 887 069	1 112 931	22,26	2 332 241	80,56	
08	COTISATIONS C. SECUR. SOCIALE	4 000 000		3 400 000	1 728 000	50,82	1 232 000	100	
09	FRAIS DE MISSION	4 150 000		3 950 000	2 950 000	1 000 000	74,68	2 950 000	100
11	HEURES SUPPL. & ASTREINTE	8 763 000		6 156 571	2 606 429	70,26	6 150 571	-	
12	INDEMNITES RESPONSABILITE			-	-	-	-	-	
13	HOSPITALISATION SOINS MEDI.	4 000 000	7 800 000	7 583 278	216 722	97,22	7 475 178	98,58	

ANNEXE IV

ART.	DESIGNATION	INSCRIPTION AU BUDGET	INSCRIPTION REMANIEE	ENGAGEMENTS	RELIGUAT CREDIT	TAUX	PAYEMENTS	TAUX
	<u>CHAP. II DEFENSE DU MATERIEL</u>							
01	FOURNITURE DE BUREAU	65 022 000	1 175 000	52 083 482	12 938 518	80,10	47 934 573	32,14
04	TEL. TELEX, CORRESPONDANCES	1 475 000	2 725 000	803 075	371 925	68,34	594 850	74,04
05	ENTRETIEN BAT. MAT. MOB.	1 725 000	2 475 000	1 930 516	794 484	70,84	1 930 510	100
07	REPARA. ENTRE. VEHICULES	2 875 000	4 200 000	1 961 560	513 440	73,25	1 447 020	73,77
08	CARBURANT LUBRIFIANT	3 450 000	7 250 000	4 033 326	106 674	97,46	3 564 314	87,09
09	ASSURANCE	1 150 000	1 150 000	0	0	100	0	0,00
10	FRAIS TRANSPORT	1 700 000	1 200 000	506 860	633 140	42,23	26 500	5,23
12	HABILLEMENT PERSONNEL	2 530 000		2 563 140	26 860	98,34	2 353 530	34,27
14	FRAIS ENERGETIQUES	38 612 000	36 012 000	27 538 758	8 473 242	76,47	27 538 750	100
15	PRODUITS TRAITEMENTS	4 000 000		3 833 425	136 575	95,39	2 784 323	72,22
16	ACQUINEMENT REVUES	230 000		45 300	184 700	80,30	0	0,00
17	PRESTATIONS SERV. RENCUS	1 000 000		422 400	577 600	42,24	422 400	100
18	FRAIS CIVERS	575 000		87 800	487 200	15,27	87 800	100
19	FRAIS DE RECEPTION	500 000		19 260	480 740	3,85	19 260	100

ANNEXE IV

ART.	DESIGNATION	INSCRIPTION AU BUDGET	INSCRIPTION REMANIEE	ENGAGEMENTS	RELIQUAT CREDITS	TAUX	PAIEMENTS	TAUX
	<u>CHAP.III ACQUISITION NOUVELLE</u>	10 500 000		6 947 045	3 552 955	66,16	852 200	12,27
06	MATERIEL D'EXPLOITATION	10 000 000		6 447 045	3 552 955	64,47	352 200	5,46
05	MATERIEL DE BUREAU	500 000		500 000	0	100	500 000	100
	TOTAUX	10 500 000						
		185 110 419						
	CUMULES	73 000 000		26 376 849	46 623 151	63,87	10 130 751	38,64
01	<u>CHAPITRE IV. ENTRET. OUVR. & INST.</u>	25 000 000		11 955 479	13 044 521	47,82	5 499 001	46,00
02	ENTRETIEN OUVRAGES	6 000 000		0	6 000 000	0,00	0	0
08	ENTRETIEN PISTE ACCES	12 000 000		9 458 950	2 541 050	78,82	2 261 710	23,91
11	PIECES RECHANGES ELECTROMECANIQUES	8 000 000		3 072 420	4 927 580	38,41	540 000	17,58
07	ENTRETIEN STATION POMPAGE	12 000 000		1 890 000	10 110 000	84,25	1 890 000	100
12	PROTECTION CATHODIQUE	10 000 000		0		0,00	0	0,00
	PROTECTION PALPLANCHES							
		258 110 419		173 310 969	84 199 450	67,37	145 536 195	83,68

C.M.V.S
BUDGET GENERAL DE FONCTIONNEMENT
STRUCTURE D'EXPLOITATION DU BARRAGE DE MAMANTALI

FINANCIEMENT C.M.V.S R.F.M.1-K1.9.2

EXERCICE : 1996
ETAT D'EXECUTION DU 01/01/96 AU 31/10/96

ANNEXE V.

DESIGNATIONS	INSCRIPTION	INSCRIT.	ENG.C.M.V.S.	ENG.K.F.M.2	ENG.K.F.M.1	ENG.TOTAL	RELIQUAT	TAXE	PAIEMENTS	ESCRIT ENG
	INSTRUME	REMANDE	F.CTA	F.CTA	F.CTA	F.CTA	DEBIT F.CTA	F.CTA	PAIEMENT	
: A. DEPENSES DE PERSONNEL	: 257.018.115 :	: 187.203.384 :	0 :	0 :	: 187.203.384 :	69.814.731 :	72,84%	177.179.255 :	10.021.139 :	
:1 Salaires et Accessoires	: 166.983.597 :	: 113.606.140 :	0 :	0 :	: 113.606.140 :	53.377.457 :	68,03%	113.606.140 :	0 :	
:2 Indemnite de fonction	: 4.260.000 :	: 3.152.500 :	0 :	0 :	: 3.152.500 :	1.107.500 :	74,00%	3.152.500 :	0 :	
:3 Indemnite de sujettion particulière	: 21.160.000 :	: 14.647.780 :	0 :	0 :	: 14.647.780 :	6.521.420 :	69,19%	14.647.780 :	0 :	
:4 Indemnite Kilometrique	: 3.588.000 :	: 2.426.700 :	0 :	0 :	: 2.426.700 :	1.161.300 :	67,63%	2.426.700 :	0 :	
:5 Prestation Familiale	: 1.906.158 :	: 1.333.118 :	0 :	0 :	: 1.333.118 :	473.040 :	73,81%	1.333.118 :	0 :	
:6 Cotisation Pensions retraite	: 888.720 :	: 680.215 :	0 :	0 :	: 680.215 :	208.405 :	76,55%	0 :	588.315 :	
:7 Cotisation INRS Part employeur	: 31.037.440 :	: 24.859.766 :	0 :	0 :	: 24.859.766 :	6.177.674 :	80,10%	22.085.946 :	2.773.860 :	
:8 Frais de mission	: 10.800.000 :	: 7.160.000 :	0 :	0 :	: 7.160.000 :	3.610.000 :	56,30%	5.600.000 :	1.560.000 :	
:11 Heures Supplémentaires et d'astreinte	: 5.175.000 :	: 4.312.500 :	0 :	0 :	: 4.312.500 :	862.500 :	83,33%	4.312.500 :	0 :	
:12 Hospitalisation et soins Medicaux	: 11.310.000 :	: 15.024.565 :	0 :	0 :	: 15.024.565 :	(3.714.565) :	132,84%	10.014.571 :	5.009.994 :	
: B. DEPENSES DE MATERIEL	: 65.850.000 :	: 44.455.175 :	0 :	0 :	: 44.455.175 :	22.394.825 :	66,50%	38.417.700 :	6.037.395 :	
:1 Fourniture et objet de bureau	: 5.000.000 :	: 4.486.430 :	0 :	0 :	: 4.486.430 :	513.570 :	89,73%	1.712.430 :	2.758.000 :	
:4 Telephone , felex , Correspondance	: 8.000.000 :	: 7.209.750 :	0 :	0 :	: 7.209.750 :	790.250 :	90,12%	6.007.655 :	1.002.095 :	
:5 Entretien Bureaux atelier et cite d'habitation	: 5.000.000 :	: 3.041.150 :	0 :	0 :	: 3.041.150 :	1.958.850 :	60,82%	3.041.150 :	0 :	
:6 Entretien mobilier et equipement bureaux	: 2.000.000 :	: 597.500 :	0 :	0 :	: 597.500 :	1.302.500 :	44,88%	597.500 :	0 :	
:7 Entretien Vehicules	: 10.000.000 :	: 7.944.085 :	0 :	0 :	: 7.944.085 :	2.055.915 :	79,44%	5.856.785 :	2.077.300 :	
:3 Carburant Lubrifiant	: 20.000.000 :	: 11.023.200 :	0 :	0 :	: 11.023.200 :	8.976.800 :	55,12%	11.023.200 :	0 :	
:9 Assurance	: 2.900.000 :	: 2.332.252 :	0 :	0 :	: 2.332.252 :	567.748 :	80,42%	2.332.252 :	0 :	
:10 Frais de transport du personnel	: 4.000.000 :	: 4.013.609 :	0 :	0 :	: 4.013.609 :	(13.509) :	100,34%	4.013.609 :	0 :	
:13 Vêtement du personnel	: 1.950.000 :	: 662.400 :	0 :	0 :	: 662.400 :	1.281.600 :	33,97%	662.400 :	0 :	
:15 Documentation technique	: 500.000 :	: 0 :	0 :	0 :	: 0 :	500.000 :	0,00%	0 :	0 :	
:16 Prestations pour service rendu	: 5.000.000 :	: 2.541.143 :	0 :	0 :	: 2.541.143 :	2.458.857 :	50,82%	2.541.143 :	0 :	
:18 Frais de réception	: 1.000.000 :	: 157.850 :	0 :	0 :	: 157.850 :	842.150 :	15,79%	157.850 :	0 :	
:19 Fournitures medicales	: 1.500.000 :	: 345.806 :	0 :	0 :	: 345.806 :	1.154.194 :	23,05%	345.806 :	0 :	
: C. DEPENSES D'EQUIPEMENT	: 41.170.000 :	: 0 :	3.033.800 :	5.100.000 :	: 8.133.800 :	33.036.110 :	19,76%	8.133.800 :	0 :	
:03 Acquisition materiel et mobilier de bureau	: 3.170.000 :	: 0 :	0 :	0 :	: 0 :	3.170.000 :	0,00%	0 :	0 :	
:04 Acquisition materiel medical	: 6.000.000 :	: 0 :	0 :	0 :	: 0 :	6.000.000 :	0,00%	0 :	0 :	
:05 Acquisition Vehicules et engin de genie civil	: 15.000.000 :	: 0 :	0 :	0 :	: 0 :	16.000.000 :	0,00%	0 :	0 :	
:08 Acquisition materiel d'équipement barrage	: 13.000.000 :	: 0 :	0 :	5.100.000 :	: 5.100.000 :	7.900.000 :	39,23%	5.100.000 :	0 :	
:09 Acquisition materiel d'équip. atelier et labo	: 3.000.000 :	: 0 :	3.033.800 :	0 :	: 3.033.800 :	(33.800) :	101,13%	3.033.800 :	0 :	
: D. DEPENSES D'ENTRETIEN ET REPARATION DES OUVRAGES	: 215.300.000 :	: 10.700.081 :	816.800 :	127.518.700 :	: 130.125.581 :	76.174.419 :	64,62%	38.655.581 :	100.470.000 :	
:1 Entretien barrage travail genie civil	: 7.500.000 :	: 2.435.160 :	0 :	0 :	: 2.435.160 :	5.064.840 :	32,47%	2.435.160 :	0 :	
:2 Pièces de rechange Equipment barrage	: 116.000.000 :	: 0 :	0 :	98.579.700 :	: 98.579.700 :	17.420.300 :	84,93%	98.579.700 :	70.270.000 :	
:3 Pièces de rechange Equipment levage	: 3.000.000 :	: 0 :	0 :	730.000 :	: 730.000 :	3.061.000 :	19,45%	730.000 :	0 :	
:4 Pièces de rech.equip.fixe atel./ren. tele.station	: 13.000.000 :	: 1.513.840 :	0 :	0 :	: 1.513.840 :	11.486.160 :	11,64%	1.513.840 :	0 :	
:5 Fourniture d'atelier /labo	: 10.500.000 :	: 3.148.210 :	816.800 :	0 :	: 3.965.110 :	6.534.890 :	37,70%	3.965.110 :	0 :	
:6 Entretien engin de genie civil /bateau	: 14.000.000 :	: 2.131.240 :	0 :	0 :	: 2.431.240 :	11.558.760 :	17,37%	2.431.240 :	0 :	
:7 Installation produit.distribution energie	: 15.000.000 :	: 0 :	0 :	98.000.000 :	: 98.000.000 :	16.800.000 :	50,67%	0 :	28.000.000 :	
:8 Station traitement des eaux	: 5.500.000 :	: 1.261.531 :	0 :	0 :	: 1.261.531 :	4.238.460 :	22,94%	1.261.531 :	0 :	
: E. CHARGES ET FORMATION	: 0 :	: 0 :	: 0 :	: 0 :	: 0 :	: 0 :	: 0,00%	: 0 :	: 0 :	
:01 Stage et formation	: 0 :	: 0 :	: 0 :	: 0 :	: 0 :	: 0 :	: 0,00%	: 0 :	: 0 :	
: F. TOTALS	: 590.000.115 :	: 242.448.540 :	1.050.000 :	122.518.700 :	: 178.018.020 :	201.420.085 :	65,20%	201.396.506 :	116.531.501 :	

DESIGNATIONS		INSCRIPTION INITIALE	INSCRIPTION REMANIEE	TOTAL ENGAGEMENT	RELIQUAT CREDIT	TAXE	PAIEMENTS	ECART ENGAGEMENT PAIEMENT
DEPENSES DE PERSONNEL		0	0	0	0	0,00%	0	0
1 Salaires et Accessoires					0	0,00%		0
2 Indemnite de fonction					0	0,00%		0
3 Indemnite de sujestion particulière					0	0,00%		0
4 Indemnite Kilometrique					0	0,00%		0
5 Prestation Familiale					0	0,00%		0
7 Cotisation Pension Retraite					0	0,00%		0
8 Cotisation INPS -Part employeur					0	0,00%		0
9 Frais de mission					0	0,00%		0
11 Heures Supplémentaires et d'astreinte					0	0,00%		0
13 Hospitalisation et soins Medicaux					0	0,00%		0
DEPENSES DE MATERIEL		0	0	0	0	0,00%	0	0
1 Fourniture et objet de bureau					0	0,00%		0
4 Telephone , Telex , Correspondance					0	0,00%		0
5 Entretien Bureau ateliers et cite d'habitation					0	0,00%		0
6 Entretien Mobilier et Equipt de Bureau					0	0,00%		0
7 Entretien Vehicules					0	0,00%		0
8 Carburant Lubrifiant					0	0,00%		0
9 Assurance					0	0,00%		0
10 Frais de transport du personnel					0	0,00%		0
13 Habillement du personnel					0	0,00%		0
15 Documentation technique					0	0,00%		0
16 Prestations pour service rendu					0	0,00%		0
17 Assurances Carburant					0	0,00%		0
17 Frais divers					0	0,00%		0
18 Fournitures Medicalecs					0	0,00%		0
DEPENSES D'EQUIPEMENT	13.000.000		5.100.000	7.900.000	39,23%	5.100.000		0
03 Acquisition materiel bureau					0	0,00%		0
04 Acquisition materiel medical					0	0,00%		0
05 Acquisition Vehicules et engin de genie civil....					0	0,00%		0
08 Acquisition materiel d'equipemt barrage.....	13.000.000		5.100.000	7.900.000	39,23%	5.100.000		0
08 Acquisition Materiel d'equipt atelier et de labo.:					0	0,00%		0
DEPENSES D'ENTRETIEN ET REPARATION DES OUVRAGES	170.300.000		127.518.700	42.781.300	74,88%	27.048.700	100.470.000	
1 Entretien barrage (travaux genie civil)					0	0,00%		0
2 Pieces de rechange Equipment barrage.....	116.000.000		98.579.700	17.420.300	84,98%	26.309.700	72.270.000	
3 Pieces de rechange Equipment levage.....	3.800.000		739.000	3.061.000	19,45%	739.000		0
4 Pieces de rech.equip.fixes atel./res.tel.stat....					0	0,00%		0
5 Fourniture d'atelier.....	5.500.000			5.500.000	0,00%			0
6 Entretien engins de Genie civil					0	0,00%		0
7 Installation prdtion distribution energie.....	45.000.000		28.200.000	16.800.000	62,67%		28.200.000	
8 Station traitement des eaux					0	0,00%		0
STAGE ET FORMATION					0	0,00%		
01 Stage et formation					0	0,00%		
T O T A L X	183.300.000		132.618.700	50.681.300	72,35%	32.148.700	100.470.000	

DESIGNATIONS		INSCRIPTION : INITIALE	INSCRIPTION : REMANIEE	TOTAL : ENGAGEMENT	RELIQUAT : CREDIT	TAUX :	PAIEMENTS :	ECART ENGAGEMENT : PAIEMENT
DEFENSES DE PERSONNEL		0 :		0 :	0 :	0,00%	0 :	0 :
1 Salaires et Accessoires		0 :		0 :	0 :			0 :
2 Indemnite de fonction		0 :		0 :	0 :			0 :
3 Indemnite de sujestion particulière		0 :		0 :	0 :			0 :
4 Indemnite Kilometrique		0 :		0 :	0 :			0 :
5 Prestation Familiale		0 :		0 :	0 :			0 :
7 Cotisation Pension Retraite.....		0 :		0 :	0 :			0 :
8 Cotisation INSS -Part employeur.....		0 :		0 :	0 :			0 :
9 Frais de mission		0 :		0 :	0 :			0 :
11 Heures Supplémentaires et d'astreinte.....		0 :		0 :	0 :			0 :
13 Hospitalisation et soins Medicaux		0 :		0 :	0 :			0 :
DEFENSES DE MATERIEL		0 :		0 :	0 :	0,00%	0 :	0 :
1 Fourniture et objet de bureau		0 :		0 :	0 :			0 :
4 Telephone , Telex , Correspondance		0 :		0 :	0 :			0 :
5 Entretien Bureau ateliers et cite d'habitation ..		0 :		0 :	0 :			0 :
6 Entretien Mobilier et Equip. de Bureau.....		0 :		0 :	0 :			0 :
7 Entretien Véhicules		0 :		0 :	0 :			0 :
8 Carburant Lubrifiant		0 :		0 :	0 :			0 :
9 Assurance		0 :		0 :	0 :			0 :
10 Frais de transport du personnel		0 :		0 :	0 :			0 :
13 Habillement du personnel		0 :		0 :	0 :			0 :
15 Documentation technique		0 :		0 :	0 :			0 :
16 Prestations pour service rendu		0 :		0 :	0 :			0 :
17 Assurances Carburant		0 :		0 :	0 :			0 :
17 Frais divers		0 :		0 :	0 :			0 :
18 Fournitures Medicales		0 :		0 :	0 :			0 :
DEFENSES D'EQUIPEMENT	3.000.000 :		3.033.890 :	(33.890):	101,13%	3.033.890 :	0 :	
03 Acquisition materiel bureau		0 :		0 :				0 :
04 Acquisition materiel medical		0 :		0 :				0 :
05 Acquisition Véhicules et engin de genie civil.....		0 :		0 :				0 :
08 Acquisition materiel d'equipement barrage.....	0 :							0 :
08 Acquisition Materiel d'equip. de labo.....	3.000.000 :		3.033.890 :	(33.890):	101,13%	3.033.890 :	0 :	
DEFENSES D'ENTRETIEN ET REPARATION DES OUVRAGES	6.000.000 :		816.800 :	5.183.200 :	13,61%	816.800 :	0 :	
1 Entretien barrage (travaux genie civil)	0 :		0 :	0 :				0 :
2 Pieces de rechange Equipment barrage.....	0 :		0 :	0 :				0 :
3 Pieces de rechange Equipement levage.....	0 :		0 :	0 :				0 :
4 Pieces de rech.equip.fixes atel./res.tcl.stat....	0 :		0 :	0 :				0 :
5 Fourniture de laborat.....	2.000.000 :		816.800 :	1.183.200 :	40,84%	816.800 :	0 :	
6 Entretien engins de Genie civil /bateau	4.000.000 :			4.000.000 :				0 :
7 Installation prdtion distribution energie.....	0 :		0 :	0 :				0 :
8 Statio traitement des eaux	0 :		0 :	0 :				0 :
STAGE ET FORMATION	0 :		0 :	0 :	0,00%	0 :		
01 Stage et formation	0 :		0 :	0 :				
TOTAL	0.000.000 :		0 :	3.850.590 :	5.149.310 :	42,79%	3.850.590 :	0 :

DESIGNATIONS		INSCRIPTION INITIALE	INSCRIPTION REMANTEE	TOTAL ENGAGEMENT	RELIGANT CREDIT	TAXE	PAIEMENTS : PAIEMENT PAIEMENT	DET. ENGAGEMENT PAIEMENT
DEPENSES DE PERSONNEL		257.018.115		187.203.384	69.814.701	72,84%	177.179.255	10.024.120
1 Salaires et Accessoires		166.983.597		113.606.140	53.377.457	68,03%	113.606.140	0
2 Indemnite de fonction		4.260.000		3.152.500	1.107.500	74,00%	3.152.500	0
3 Indemnite de sujestion particulière		21.169.200		14.647.780	6.521.420	69,19%	14.647.780	0
4 Indemnite kilometrique		3.588.000		2.426.700	1.161.300	67,63%	2.426.700	0
5 Prestation Familiale		1.806.158		1.333.118	473.040	73,81%	1.333.118	0
7 Cotisation Pension Retraite		888.720		680.315	208.405	76,56%	680.315	
8 Cotisation I.N.P.C part employeur		31.037.440		24.859.766	6.177.674	80,10%	22.085.946	2.773.830
9 Frais de mission		10.800.000		7.160.000	3.640.000	66,30%	5.600.000	1.560.000
11 Heures Supplémentaires et d'astreinte		5.175.000		4.312.500	862.500	83,33%	4.312.500	0
13 Hospitalisation et soins Medicaux		11.310.000		15.024.565	(3.714.565)	102,84%	10.014.571	5.009.994
DEFENSES DE MATERIEL		66.850.000		44.455.175	22.394.825	66,50%	38.417.780	6.037.395
1 Fourniture et objet de bureau		5.000.000		4.486.430	513.570	89,73%	1.728.430	2.758.000
4 Telephone , Télex , Correspondance		8.000.000		7.209.750	700.250	99,12%	6.007.655	1.202.005
5 Entretien Bureau ateliers et cite d'habitation		5.000.000		3.041.150	1.958.850	60,83%	3.041.150	0
6 Entretien Mobilier et Equip. de Bureau		2.000.000		597.500	1.302.500	34,88%	597.500	0
7 Entretien Véhicules		10.000.000		7.944.085	2.055.915	79,44%	5.866.785	2.077.300
8 Carburant Lubrifiant		20.000.000		11.023.200	8.976.800	55,13%	11.023.200	0
9 Assurance		2.900.000		2.332.252	567.748	80,42%	2.332.252	0
10 Frais de transport du personnel		4.000.000		4.013.609	(13.609)	100,34%	4.013.609	0
13 Habillage du personnel		1.950.000		662.400	1.287.600	33,97%	662.400	0
15 Documentation technique		500.000			500.000	0,00%		0
16 Prestations pour service rendu		5.000.000		2.541.143	2.458.857	58,82%	2.541.143	0
17 Frais de réception		1.000.000		157.850	842.150	15,79%	157.850	0
18 Fournitures Médicales		1.500.000		345.806	1.154.194	23,05%	345.806	0
DEPENSES D'ENTRETIEN ET REPARATION DES OUVRAGES		25.170.000		0	25.170.000	0,00%	0	0
03 Acquisition materiel bureau		3.170.000			3.170.000	0,00%		0
04 Acquisition materiel medical		6.000.000			6.000.000	0,00%		0
05 Acquisition Véhicules et engin de genie civil		16.000.000			16.000.000	0,00%		0
08 Acquisition materiel d'equipotent barrage		0			0	0,00%		0
08 Acquisition Materiel d'equipotent atelier et de labo		0		0	0	0,00%		0
DEPENSES D'ENTRETIEN ET REPARATION DES OUVRAGES		39.000.000		0	19.700.081	28.209.919	27,57%	10.700.081
1 Entretien barrage (travaux genie civil)		7.500.000		3.435.160	5.064.840	32,47%	3.435.160	0
2 Pièces de rechange Equipement barrage		0		0	0	0,00%	0	0
3 Pièces de rechange Equipement levage		0			0	0,00%		0
4 Pièces de rech.equip.fixed atel./res.tel.stat		13.000.000		1.513.840	11.486.160	11,64%	1.513.840	0
5 Fourniture d'atelier/aborat		3.000.000		3.148.310	(148.310)	104,04%	3.148.310	0
6 Entretien engins de Genie civil /bateau		10.000.000		2.431.240	7.568.760	24,31%	2.431.240	0
7 Installation prdition distribution energie		0		0	0	0,00%		0
8 Station traitement des eaux		5.500.000		1.261.531	4.238.469	22,94%	1.261.531	0
DEPENSES D'ENTRETIEN ET REPARATION DES OUVRAGES		39.000.000		0	19.700.081	28.209.919	27,57%	10.700.081
DEPENSES D'ENTRETIEN ET REPARATION DES OUVRAGES		39.000.000		0	19.700.081	28.209.919	27,57%	10.700.081
01 Stage et formation		0		0	0	0,00%		0
TOTAL		102.018.115		742.448.640	145.589.475	62,46%	226.397.115	16.051.524

TABLEAU DE COMPARAISON DE L'EXECUTION DU BUDGET DU HAUT-COMMISSARIAT ET DES STRUCTURES D'EXPLOITATION ANNEXE VI.
DU 31 OCTOBRE 1996

BUDGETS	INSCRIPTIONS 96	RAPPORT CHAP/BUDGET %	ENGAGEMENTS	TAUX %	PAIEMENTS	TAUX %
HAUT-COMMISSARIAT						
· Chap. I- Dép.Pers.	492 602 875	69	389 754 544	78,04	375 909 670	96,45
· Chap.II - Dep. Mat.	140 505 700	19,7	136 058 053	85,08	124 906 190	92
· Chap. III - Dép.Eq.	31 330 483	4,3	24 766 206	89,34	9 818 239	40
· Chap. IV - Autres Dép	20 617 500	3	8 949 175	59,01	3 949 175	44, 13
· Chap. V- Provision	27 945 000	4	5 988 500	67	5 988 500	100
TOTAL BUDGET H.C	713 001 558	100	583 418 191	82	520 571 774	89,23
S.P.E/BARRAGES						
C.P.E.B/ROSSO						
· Chap. I - Dép.Pers	42 927 994	73	35 919 228	84	33 644 580	94
· Chap.II - Dép. Mat	13 850 000	23	11 769 508	85	10 846 351	92,1
· Chap. III- Dép.Eq.	2 300 000	4	2 002 000	87	0	0
TOTAL BUDGET/ROSSO	59 077 994	100	49 690 736	84,11	44 490 931	89,53
S.P.E.B/DIAMA						
· Chap. I- Dép.Per.	109 588 410	42,4	88 503 593	81	86 498 665	98
· Chap. II- Dép.Mat	65 022 000	25,2	52 083 482	80	47 994 579	92
· Chap. III.-Dép Acq.N	10 500 000	4,1	6 947 045	66	852 200	12,3
· Chap. IV- ENTR/OUVR.	73 000 000	28,3	26 376 849	64	10 190 751	39
TOTAL BUDGET/DIAMA	258 110 419	100	173 910 969	68	145 536 195	84
S.P.E.B/MANANTALI						
· Chap. I- Dép. Pers.	257 018 115	44,3	187 203 384	73	177 179 255	95
· Chap. II - Dép. Mat.	66 850 000	11,5	44 455 175	65,5	38 417 780	86,4
· Chap. III- Dép. Eq.	41 170 000	7,1	8 133 890	20	8 133 890	100
· Chap.IV. Dép.E/R/OUVR	215 300 000	37,1	139 125 581	65	38 655 581	28
· Chap.V - Stage Form.	-	-	-	-	-	-
TOTAL BUDGET MANANTALI	580 338 115	100	378 918 030	65,3	262 386 506	69,24
TOTAL GENERAL	1 610 528 096	-	1 185 937 926	74	927 985 406	82,05

ENDETTEMENT DE L'O.M.V.S. AU 31.10.96

R U B R I Q U E S	ENDETTEMENT CUMULE
A/- <u>HAUT- COMMISSARIAT</u>	477 114 985
I.- <u>DEPENSES DE PERSONNEL</u>	
1.1. Cotisations, Sécurité Sociale	384 000
1.2. Retenues d'impôts à reverser	108 977 396
1.3. Fonds National de Retraite du Sénégal	8 438 951
1.4. Cotisations IPRES	128 937 075
1.5. Caisse Retraite du Mali	11 153 209
1.6. Caisse Retraite de la Mauritanie	15 000 000
1.7. Hospitalisations/Soins Médicaux	4 413 275
II.- <u>DEPENSES MATERIEL/EQUIPEMENT ET AUTRES</u>	199 811 079
B/- <u>PASSIF CIERDA</u> (Suite restructuration 1988 et transferts Centres aux Etats-Membres).	54 963 700
C/- <u>PASSIF 20ème ANNIVERSAIRE O.M.V.S.</u> (Campement chasse MAKA DJAMA).	1 412 500
D/- <u>S.E.P.B/ROSSO</u>	6 000 000
E/- <u>S.E.P.B./DIAMA</u>	108 494 283
F/- <u>S.E.P.B./MANANTALI</u>	25 000 000
ENDETTEMENT TOTAL O.M.V.S.	672 985 468

**SITUATION FONDS SPECIAL
AU 31 OCTOBRE 1996**

DATE	LIBELLE DES OPERATIONS IMPUTEES AU FONDS	DEBIT	CREDIT	SOLDE	
				DEBITEUR	CREDITEUR
	Report solde au 31/3/94		535 934 527		
	Reliquat agios bancaires 1993	3 588 963			
FEV/15/94	Verst. esp. prod. vente mat. réformé		200 000		
MARS/10/94	Remise chèque prod. vente dos. A 0		900 000		
MARS/17/94	Remise chèque prod. vente Mat. réformé		200 000		
JUIL/21/94	Fact. Hôtel NINA (Rés. N° 251/38os 0/CM)	2 896 150			
JUIL/21/94	Salaires Enquêteurs (R. N° 251/38os/C/CM)	3 120 000			
AOUT/25/94	Escompte chèques prod. vente dossiers A 0		995 320		
SEPT/6/94	Verst. esp. prod. vente Mat. réformé		90 000		
SEPT/27/94	Verst. esp. prod. vente dossiers A 0		995 320		
SEPT/30/94	Verst. esp. prod. vente dossiers A 0		2 995 320		
OCT/12/94	Verst. esp. prod. vente Mat. réformé		70 000		
OCT/13/94	Gain/opération change/Chèques produit A 0		9 800		
OCT/14/94	Remise chèque produit vente dossiers A 0		900 000		
DEC/31/94	Excédent frais & agios bancaires 1994 non imputé au budget - Exercice 1995.	14 791 378			
JAN/9/95	Jumelage villes de Bakel, Kaédi et Kayes	25 000 000			
JAN/20/95	Frais tenue XIème CCEG	2 469 010			
	Excédent Budget 1994		25 941 130		
	Rectification Avenant N°02 Digue Rive Droite		377 711 700		
	Agios débiteurs 1e Trimestre 95	4 852 696			
	Agios débiteurs 2e Trimestre 95	1 074 352			
	Agios débiteurs 3e Trimestre 95	8 629 186			
	Plan d'Alerte	3 000 000			
	Colloque Après-Barrages	8 000 000			
	Charges consécutives à la prise de service du nouveau Chef de Division de la Comptab.	839 223			
	A REPORTER	78 260 958	946 943 117		

DATE	LIBELLE DES OPERATIONS IMPUTERES AU FONDS	DEBIT	CREDIT	SOLDE	
				DEBITEUR	CREDITEUR
	REPORT	78 260 958	946 943 117		
<u>DECEMBRE 1995</u>					
	<u>ART. 4 - TELEPHONE, TELEFLEX, CORRESPONDANCES</u>				
	Règit. Fact. tél. N°4068/69/70/71/72 & 2214/13/12/11 et 2363 - Bureaux Rue Carnot et 5, Pl. Indépendance.	1 648 878			
	<u>ART. 8 - CARBURANT - LUBRIFIANTS</u>				
	Remboursement Achat de carburant effectué par le Cont. Financier sur prov. mission	59 075			
	<u>ART. 10 - FRAIS DE TRANSPORT</u>				
	ENG 931 - Achat de billets d'avion DKR/ABD/JOHANNESBOURG du HC - AIR AFRIQUE.	1 302 800			
	E 930 - Paiement titres de transport famille de Mr. DAH AIDARA à l'occasion congé administratif.	647 900			
	E 929 - Achat billets d'avion DKR/NKT/DKR en faveur MM BELLAL - Y. SOW/DID - AIR AFR.	306 400			
	Excédent Budget Général Fonctionnement Exercice 1995 - HC 29 040 953 - Structures 81 748 754			110 789 707	
	A REPORTER	82 226 011	1 057 732 824		

: Le présent Rapport d'Activités ayant été élaboré au
31/10/96, les excédents budgétaires enregistrés à la clôture
de l'Exercice 1996 seront portés au crédit du Fonds Spécial.

DATE	LIBELLE DES OPERATIONS IMPUTEES AU FONDS	DEBIT	CREDIT	SOLDE	
				DEBITEUR	CREDITEUR
	REPORT	82 226 011	1 057 732 824		
<u>EXERCICE 1996</u>					
<u>DECISION N° 0020 PCM du 19/8/96</u>					
JAN/96	41ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres de la Commission Permanente des Eaux et de la Commission des Marchés	22 995 000			
<u>DECISION N° 0020 PCM du 19/8/96</u>					
MARS/96	Dépenses relatives à la visite du Président de la Banque Islamique de Développement Travaux de remise en état de la devanture des bureaux et des couloirs du 1er étage Albums photos et vidéo.	834 000 187 500			
<u>DECISION N° 0020 PCM du 19/8/96</u>					
MARS/11/96	Tenue 31ème Session Extraordinaire du Conseil des Ministres de l'OMVS élargie aux Ministres des Finances des Etats-Membres consacrée à la Répartition des Coûts et Charges des Ouvrages Communs. Diner offert aux Ministres et Invités (Hôtel SAVANA) Achat carburant pour Parc Auto mis à la disposition par état-major Présidence République. Pause-café Forfait au personnel de soutien et chauffis. Albums photos destinés aux Ministres	1 312 000 827 500 300 000 1 115 000 720 000			
<u>DECISION N° 0020 PCM DU 19/8/96</u>					
AVR/7/96	Tournée des membres du Conseil des Ministres de l'OMVS en Europe (Paris-Bon-Bruxelles) - Frais de transport Avion Perdiem Provisions	9 662 000 4 600 000 3 740 852			
<u>DECISION N° 0020 PCM du 19/03/96</u>					
AVR/15/96	2ème Réunion du C.R.P. Frais de Transport Perdiems	545 200 2 400 000			
	A REPORTER	131 465 063	1 057 732 824		

DATE	LIBELLE DES OPERATIONS IMPUTEES AU FONDS	DEBIT	CREDIT	SOLDE	
				DEBITEUR	CREDITEUR
	REPORT	131 465 063	1 057 732 824		
	<u>EXERCICE 1996</u>				
	<u>DECISION N° 0020 PCW du 19/8/96</u>				
	concernant l'acquisition d'un nouveau Central Téléphonique des bur. Rue Carnot	12 000 000			
	<u>SOLDE AU 1ER JUILLET 1996</u>				
5/07/96	SOPRAGE - Achat de billets en faveur personnel HC.	3 555 000			
15/07/96	Maintenance équipement téléphonique standard - Rue Carnot, Pl, Indépendance.	535 500			
31/07/96	Mr. Bonots Touré - titre de transport famille à l'occasion départ définitif.	1 472 800			
9/09/96	Règlement Fac. CICES (Participation OMVS à la XIe FIDAK 96) (location stands).	809 000			
10/09/96	Solde arriérés Factures CIERDA Mohamed MAHMOUD O/BOUKHEISS.	9 817 775			
2/10/96	Justificatif provision suite évacuation sanitaire de Mr. Pape MOCTAR NDIAYE - CF.	3 918 700			
12/03/96	SIGNARA INTERNATIONAL - Prestations service assistance (hostesses).	160 000			
11/03/96	Indemnités alimentation chauffeurs Etat Major 31ème Session Extraordinaire du Conseil des Ministres.	120 000			
12/04/96	Centrale Photocopie - Tirage documents 41e Session Conseil des Ministres.	324 000			
24/05/96	IDRISS ALAO FARY - Confection plaque inaugurale en marbre gravé "Barrage Mamantsli".	859 500			
31/05/96	Billets avion délégation RIM à la Réunion Comité Régional de Planification.	315 400			
	A REPORTER	165 352 738	1 057 732 824		

DATE	LIBELLE DES OPERATIONS IMPUTEES AU FONDS	DEBIT	CREDIT	SOLDE	
				DEBITEUR	CREDITEUR
	REPORT	165 352 738	1 057 732 824		
7/10/96	SOPRAGE - titres de transport pour le personnel HC et délégation Etats-Membres DKR/NKT/DKR.	3 185 250			
27/08/96	Mr. Mamadou LAKH - Frais de mission participation 1er Atelier comparé en Roumanie. O.M. N° 111 du 5/8/96.	750 000			
28/10/96	HOTEL SOFITEL - DAKAR Règlement Fact. N° 2829 de 16/11/92 - Séjour de Mr le Haut Commissaire.	1 624 630			
31/10/96	Agios frais bancaires suivant relevés du Cpte Général N° 9520 774 200 période du 1/01 au 31/10/96.	9 052 728			
31/10/96	Paiement avancement et reclassement personnel d'exécution du Ht-Commissariat - Période du 1er Janvier 1995 au 31/12/95. Décision N° 00046/ER/HC du 14/06/96.	8 114 184			
31/10/96	Paiement rappel avancement reclassement personnel d'exécution Manantali.	4 826 784			
31/10/96	Arriérés Fact. Tél. Structure de Manantali.	4 067 740			
31/10/96	Remboursement frais médicaux et frais séjour Personnel Manantali à l'occasion évacuation sanitaire.	4 820 000			
31/10/96	Règlement rappel avancement reclassement personnel d'exécution Diamal.	5 355 653			
	A REPORTER	207 149 707	1 057 732 824		

DATE	LIBELLE DES OPERATIONS IMPUTEES AU FONDS	DEBIT	CREDIT	SOLDE	
				DEBITEUR	CREDITEUR
	REPORT	207 149 707	1 057 732 824		
	LISTE DES DEPENSES DES STRUCTURES IMPUTEES AU FONDS SPECIAL.				
	<u>CELLULE d'EXPLOITATION DES BARRAGES</u>	1 035 000			
18/02/96	Mission de Mr. LAKH - ROS/DKR/ROS + Chauff.	1 261 400			
8/96	Mission Roumanie Billets frais de mission Mr. LAKH Provision pour train.	925 000			
30/10/96	Mission de Mr LAKH Mission d'Evaluation.	1 040 000			
	<u>STRUCTURE D'EXPLOITATION DU BARRAGE DE DIAMA</u>				
	Approvisionnement pour compte sur arriérés factures consommation d'électricité (Sénégal).	25 000 000			
	TOTAL	236 411 107	1 057 732 824		821 321 717

NB/ Le présent Rapport d'Activités ayant été élaboré au 31.10.96, les excédents budgétaires enregistrés à la clôture de l'Exercice 1996 seront portés au crédit du Fonds Spécial.